Aperçu du fonds

Série standard,
Série privilégiée 1,
Série partenaire,
Série privilégiée partenaire,
Série constellation

Polices de fonds distincts

Rendement du fonds au 31 décembre 2023

Version numérique accessible à l'adresse Canadalife.com/noticesexplicatives

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer

F70-0618 – 10/24

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque *Aperçu du fonds* individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : **canadavie.com**

Courriel : **isp_customer_care@canadalife.com**

Téléphone : **1 888 252-1847**

Télécopieur : **1 888 252-1329**

Table des matières

Aperçu du fonds 1

Frais de gestion de placement 6

Rabais sur les frais de gestion de placement 14

Portefeuilles gérés en fonction du risque 18

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque 18
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque 21
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque 24

Fonds de répartition de l'actif 27

Répartition prudent 27
Répartition modéré 30
Répartition équilibré 33
Répartition accéléré 36
Répartition énergique 39
Portefeuille FNB indiciel prudent 42
Portefeuille FNB indiciel équilibré 45
Portefeuille FNB indiciel de croissance 48

Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif 51

Axé sur le revenu 51
Croissance du revenu 54
Croissance du revenu Plus 57

Solutions de fonds gérées 60

Croissance prudent géré par l'équipe principale 60
Modéré géré par l'équipe principale 63
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale 66
Équilibré géré par l'équipe principale 69
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale 72

Fonds de trésorerie et équivalents 75

Épargne à intérêt élevé 75
Marché monétaire 78

Fonds à revenu fixe 81

Répartition de revenu fixe diversifié 81
Obligations canadiennes de base 84
Obligations tactiques canadiennes 87
Obligations canadiennes de base Plus 90
Obligations à court terme 93
Obligations de sociétés canadiennes 95
Revenu à taux variable 98
Durable d'obligations mondiales 101
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé 104
Obligations mondiales de base Plus 107

Obligations mondiales multisectorielles . . . 110
Revenu fixe multisectoriel mondial . . . 113
Revenu fixe sans contraintes . . . 116

Fonds équilibrés . . . 119

Portefeuille durable prudent . . . 119
Portefeuille durable équilibré . . . 122
Portefeuille durable de croissance . . . 125
Revenu fixe canadien équilibré . . . 128
Revenu stratégique . . . 131
Croissance équilibrée canadienne . . . 134
Équilibré d'actions canadiennes . . . 137
Équilibré de valeur canadienne . . . 140
Équilibré neutre canadien . . . 143
Équilibré d'excellence canadienne . . . 146
Revenu stratégique mondial . . . 149
Portefeuille Fidelity Revenu mondial . . . 152
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial . . . 155
Équilibré de valeur mondiale . . . 158
Mondial équilibré . . . 161
Équilibré d'occasions mondiales de croissance . . . 164
Équilibré mondial de croissance . . . 167

Fonds d'actions canadiennes . . . 170

Actions canadiennes à faible volatilité . . . 170
Dividendes canadiens de base . . . 173
Dividendes principalement canadiens . . . 176
Dividendes canadiens . . . 179
Croissance canadienne . . . 182
Actions canadiennes . . . 185
Actions de valeur canadiennes . . . 188
Croissance principalement canadienne . . . 191
Valeur principalement canadienne . . . 194
Fidelity Frontière Nord® . . . 197
Actions fondamentales canadiennes . . . 200
Petites et moyennes capitalisations canadiennes . . . 203

Fonds spécialisés et alternatifs canadiens . . . 206

Immobilier . . . 206

Fonds d'actions étrangères . . . 209

Actions mondiales à faible volatilité . . . 209
Dividendes mondiaux . . . 212
Actions mondiales toutes capitalisations . . . 215
Fondateurs d'actions mondiales . . . 218
Actions étrangères . . . 221
Durable d'actions mondiales . . . 224
Actions mondiales . . . 227
Actions mondiales Fidelity . . . 230
Occasions mondiales de croissance . . . 233

Actions mondiales de croissance . . . 236
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales . . . 239
Dividendes américains . . . 242
Croissance des États-Unis . . . 245
Valeur américain . . . 248
Croissance toutes capitalisations américaines . . . 251
Actions américaines ESG . . . 254
Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone . . . 257
Valeur américaine . . . 260
Croissance américaine . . . 263
Concentré d'actions américaines . . . 266
Croissance moyennes capitalisations américaines . . . 269
Valeur internationale . . . 272
Concentré d'actions internationales . . . 275
Actions internationales . . . 278
Croissance internationale . . . 281

Fonds spécialisés et alternatifs étrangers . . . 284

Actifs réels diversifiés . . . 284
Fidelity Étoile du Nord® . . . 287
Actions de marchés émergents . . . 290
Actions à grande capitalisation de marchés émergents . . . 293
Concentré d'actions de marchés émergents . . . 296
Durable d'actions de marchés émergents . . . 299
Mondiales d'infrastructures . . . 302
Science et technologie . . . 305
Ressources mondiales . . . 308

Aperçu du fonds – Constellation . . . 311

Fonds de trésorerie et équivalents . . . 312

Marché monétaire . . . 312

Fonds à revenu fixe . . . 314

Obligations canadiennes de base . . . 314
Obligations canadiennes de base Plus . . . 316
Durable d'obligations mondiales . . . 318
Obligations mondiales de base Plus . . . 320
Obligations mondiales multisectorielles . . . 322

Fonds d'actions canadiennes . . . 324

Croissance canadienne . . . 324
Actions fondamentales canadiennes . . . 326

Fonds d'actions étrangères . . . 328

Valeur américain . . . 328
Concentré d'actions américaines . . . 330
Actions américaines ESG . . . 332
Croissance toutes capitalisations américaines . . . 334
Actions internationales . . . 336

Valeur internationale 338
Concentré d'actions internationales 340

Fonds spécialisés et alternatifs étrangers 342

Actions à grande capitalisation de marchés émergents 342
Concentré d'actions de marchés émergents 344
Durable d'actions de marchés émergents 346
Mondial tactique 348

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement en tout temps. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Fonds distincts de série standard et de série privilégiée 1

Nom du fonds distinct	**Série standard** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec reprise de commission**			**Série privilégiée 1** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec reprise de commission**		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuilles gérés en fonction du risque						
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque	1,70 %	1,95 %	s. o.	1,50 %	1,60 %	s. o.
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque	2,10 %	2,35 %	s. o.	1,95 %	2,05 %	s. o.
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque	2,20 %	2,45 %	s. o.	2,05 %	2,15 %	s. o.
Fonds de répartition de l'actif						
Répartition prudent	2,00 %	2,25 %	2,45 %	1,80 %	1,90 %	2,00 %
Répartition modéré	2,05 %	2,30 %	2,50 %	1,90 %	2,00 %	2,15 %
Répartition équilibré	2,15 %	2,40 %	2,65 %	2,00 %	2,10 %	2,25 %
Répartition accéléré	2,25 %	2,50 %	2,80 %	2,10 %	2,20 %	2,45 %
Répartition énergique	2,35 %	2,70 %	2,95 %	2,15 %	2,25 %	2,60 %
Portefeuille FNB indiciel prudent	1,60 %	1,85 %	2,05 %	1,40 %	1,50 %	1,60 %
Portefeuille FNB indiciel équilibré	1,95 %	2,20 %	2,45 %	1,80 %	1,90 %	2,05 %
Portefeuille FNB indiciel de croissance	2,00 %	2,25 %	2,55 %	1,85 %	1,95 %	2,20 %
Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif						
Axé sur le revenu	2,00 %	2,20 %	2,30 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Croissance du revenu	2,05 %	2,30 %	2,55 %	1,85 %	1,95 %	2,10 %
Croissance du revenu Plus	2,15 %	2,40 %	2,60 %	1,95 %	2,05 %	2,20 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	2,04 %	2,09 %	2,22 %	1,65 %	1,70 %	1,85 %
Modéré géré par l'équipe principale	2,13 %	2,18 %	2,32 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	2,23 %	2,28 %	2,42 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Équilibré géré par l'équipe principale	2,32 %	2,37 %	2,51 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	2,42 %	2,47 %	2,61 %	1,90 %	1,95 %	2,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Épargne à intérêt élevé	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Marché monétaire	1,05 %	1,05 %	1,09 %	0,75 %	0,80 %	0,85 %
Fonds à revenu fixe						
Répartition de revenu fixe diversifié	1,75 %	1,85 %	2,05 %	1,25 %	1,30 %	1,40 %
Obligations canadiennes de base	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Obligations tactiques canadiennes	1,60 %	1,70 %	1,80 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,60 %	1,70 %	s. o.	1,10 %	1,15 %	s. o.
Obligations à court terme	1,40 %	1,45 %	1,55 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,80 %	1,90 %	2,05 %	1,30 %	1,40 %	1,55 %
Revenu à taux variable	1,85 %	1,95 %	2,10 %	1,35 %	1,45 %	1,60 %
Durable d'obligations mondiales	1,90 %	2,05 %	s. o.	1,60 %	1,70 %	s. o
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,85 %	2,10 %	2,25 %	1,50 %	1,60 %	1,75 %
Obligations mondiales de base Plus	1,90 %	2,05 %	s. o.	1,60 %	1,70 %	s. o.
Obligations mondiales multisectorielles	1,90 %	2,05 %	s. o.	1,60 %	1,70 %	s. o.
Revenu fixe multisectoriel mondial	1,95 %	2,10 %	s. o.	1,65 %	1,80 %	s. o.
Revenu fixe sans contraintes	1,90 %	2,00 %	2,15 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Fonds équilibrés						
Portefeuille durable prudent	1,75 %	2,00 %	2,20 %	1,55 %	1,65 %	1,75 %
Portefeuille durable équilibré	2,15 %	2,40 %	2,65 %	2,00 %	2,10 %	2,25 %
Portefeuille durable de croissance	2,25 %	2,50 %	2,80 %	2,10 %	2,20 %	2,45 %
Revenu fixe canadien équilibré	1,80 %	1,85 %	1,90 %	1,65 %	1,70 %	1,75 %
Revenu stratégique	2,15 %	2,44 %	2,50 %	1,85 %	2,00 %	2,20 %
Croissance équilibrée canadienne	2,15 %	2,30 %	2,44 %	1,80 %	1,95 %	2,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,20 %	2,24 %	2,39 %	1,90 %	2,05 %	2,25 %
Équilibré de valeur canadienne	2,25 %	2,45 %	2,59 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Équilibré neutre canadien	2,25 %	2,52 %	2,66 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Équilibré d'excellence canadienne	2,40 %	2,54 %	2,69 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Revenu stratégique mondial	2,15 %	2,35 %	2,50 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	2,25 %	2,50 %	s. o.	1,95 %	2,20 %	s. o.
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,10 %	2,35 %	s. o.
Équilibré de valeur mondiale	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Mondial équilibré	2,30 %	2,50 %	2,64 %	2,10 %	2,25 %	2,45 %
Équilibré d'occasions mondiales de croissance	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Équilibré mondial de croissance	2,30 %	2,55 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Fonds d'actions canadiennes						
Actions canadiennes à faible volatilité	2,25 %	2,45 %	2,75 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Dividendes canadiens de base	2,20 %	2,35 %	2,65 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes principalement canadiens	2,20 %	2,30 %	2,63 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes canadiens	2,30 %	2,45 %	2,78 %	1,95 %	2,15 %	2,45 %
Croissance canadienne	2,25 %	2,40 %	s. o.	1,85 %	2,05 %	s. o.
Actions canadiennes	2,25 %	2,45 %	2,75 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions de valeur canadiennes	2,25 %	2,40 %	2,73 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Croissance principalement canadienne	2,45 %	2,55 %	2,92 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Valeur principalement canadienne	2,35 %	2,54 %	2,88 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Fidelity Frontière Nord®	2,60 %	2,90 %	3,15 %	2,25 %	2,45 %	2,75 %
Actions fondamentales canadiennes	2,25 %	2,50 %	s. o.	2,00 %	2,25 %	s. o.
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	2,35 %	2,55 %	2,93 %	1,95 %	2,15 %	2,50 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	2,60 %	2,69 %	3,09 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %
Fonds d'actions étrangères						
Actions mondiales à faible volatilité	2,45 %	2,59 %	2,93 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Dividendes mondiaux	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,25 %	2,55 %
Actions mondiales toutes capitalisations	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,30 %	2,65 %
Fondateurs d'actions mondiales	2,35 %	2,65 %	s. o.	2,05 %	2,35 %	s. o.
Actions étrangères	2,50 %	2,65 %	3,12 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Durable d'actions mondiales	2,55 %	2,80 %	s. o.	2,20 %	2,45 %	s. o.
Actions mondiales	2,55 %	2,85 %	s. o.	2,25 %	2,55 %	s. o.
Actions mondiales Fidelity	2,75 %	3,00 %	3,30 %	2,40 %	2,70 %	3,10 %
Occasions mondiales de croissance	2,56 %	2,75 %	3,13 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales de croissance	2,60 %	2,90 %	s. o.	2,30 %	2,60 %	s. o.
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales	2,50 %	2,90 %	s. o.	2,20 %	2,60 %	s. o.
Dividendes américains	2,25 %	2,45 %	2,70 %	1,85 %	2,10 %	2,45 %
Croissance des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Valeur américain	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,15 %	2,40 %	s. o.
Croissance toutes capitalisations américaines	2,50 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Actions américaines ESG	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,05 %	2,30 %	s. o.
Valeur américaine	2,40 %	2,60 %	2,90 %	2,00 %	2,25 %	2,60 %
Croissance américaine	2,55 %	2,79 %	3,13 %	2,20 %	2,45 %	2,80 %
Concentré d'actions américaines	2,35 %	2,60 %	s. o.	2,15 %	2,40 %	s. o.
Croissance moyennes capitalisations américaines	2,40 %	2,70 %	3,09 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Valeur internationale	2,40 %	2,65 %	s. o.	2,15 %	2,40 %	s. o.
Concentré d'actions internationales	2,45 %	2,75 %	s. o.	2,20 %	2,50 %	s. o.
Actions internationales	2,45 %	2,65 %	3,03 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Croissance internationale	2,60 %	2,84 %	3,22 %	2,15 %	2,50 %	2,95 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec reprise de commission		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Actifs réels diversifiés	2,45 %	2,75 %	s. o.	2,25 %	2,50 %	s. o.
Fidelity Étoile du Nord®	2,70 %	3,00 %	3,30 %	2,40 %	2,70 %	3,10 %
Actions de marchés émergents	2,80 %	3,00 %	3,30 %.	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Actions à grande capitalisation de marchés émergents	2,75 %	3,05 5	s. o.	2,40 %	2,70 %	s. o.
Concentré d'actions de marchés émergents	2,95 %	3,25 %	s. o.	2,60 %	2,90 %	s. o.
Durable d'actions de marchés émergents	2,85 %	3,20 %	s. o.	2,55 %	2,85 %	s. o.
Mondiales d'infrastructures	2,50 %	2,80 %	3,10 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Science et technologie	2,55 %	2,67 %	3,22 %	2,10 %	2,40 %	2,90 %
Ressources mondiales	2,60 %	2,80 %	3,15 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %

Fonds distincts de série Partenaire et de série privilégiée Partenaire

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuilles gérés en fonction du risque						
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque	0,95 %	1,20 %	s. o.	0,75 %	0,85 %	s. o.
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque	1,10 %	1,35 %	s. o.	0,95 %	1,05 %	s. o.
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque	1,20 %	1,45 %	s. o.	1,05 %	1,15 %	s. o.
Fonds de répartition de l'actif						
Répartition prudent	1,00 %	1,25 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,00 %
Répartition modéré	1,05 %	1,30 %	1,50 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Répartition équilibré	1,15 %	1,40 %	1,65 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Répartition accéléré	1,25 %	1,50 %	1,80 %	1,10 %	1,20 %	1,45 %
Répartition énergique	1,35 %	1,70 %	1,95 %	1,15 %	1,25 %	1,60 %
Portefeuille FNB indiciel prudent	0,85 %	1,10 %	1,30 %	0,65 %	0,75 %	0,85 %
Portefeuille FNB indiciel équilibré	0,95 %	1,20 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Portefeuille FNB indiciel de croissance	1,00 %	1,25 %	1,55 %	0,85 %	0,95 %	1,20 %
Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif						
Axé sur le revenu	1,00 %	1,20 %	1,30 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Croissance du revenu	1,05 %	1,30 %	1,55 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Croissance du revenu Plus	1,15 %	1,40 %	1,60 %	0,95 %	1,05 %	1,20 %
Solutions de fonds gérées						
Croissance prudent géré par l'équipe principale	1,04 %	1,09 %	1,22 %	0,65 %	0,70 %	0,85 %
Modéré géré par l'équipe principale	1,13 %	1,18 %	1,32 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	1,23 %	1,28 %	1,42 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Équilibré géré par l'équipe principale	1,32 %	1,37 %	1,51 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	1,42 %	1,47 %	1,61 %	0,90 %	0,95 %	1,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Épargne à intérêt élevé	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %
Marché monétaire	0,80 %	0,80 %	0,84 %	0,50 %	0,55 %	0,60 %
Fonds à revenu fixe						
Répartition de revenu fixe diversifié	1,25 %	1,35 %	1,55 %	0,75 %	0,80 %	0,90 %
Obligations canadiennes de base	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations tactiques canadiennes	1,10 %	1,20 %	1,30 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,10 %	1,20 %	s. o.	0,60 %	0,65 %	s. o.
Obligations à court terme	0,90 %	0,95 %	1,05 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,30 %	1,40 %	1,55 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Revenu à taux variable	1,35 %	1,45 %	1,60 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Durable d'obligations mondiales	1,40 %	1,55 %	s. o.	1,10 %	1,20 %	s. o.
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,35 %	1,60 %	1,75 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Obligations mondiales de base Plus	1,40 %	1,55 %	s. o.	1,10 %	1,20 %	s. o.
Obligations mondiales multisectorielles	1,40 %	1,55 %	s. o.	1,10 %	1,20 %	s. o.
Revenu fixe multisectoriel mondial	1,45 %	1,60 %	s. o.	1,15 %	1,30 %	s. o.
Revenu fixe sans contraintes	1,40 %	1,50 %	1,65 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Fonds équilibrés						
Portefeuille durable prudent	1,00 %	1,25 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,00 %
Portefeuille durable équilibré	1,15 %	1,40 %	1,65 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Portefeuille durable de croissance	1,25 %	1,50 %	1,80 %	1,10 %	1,20 %	1,45 %
Revenu fixe canadien équilibré	0,80 %	0,85 %	0,90 %	0,65 %	0,70 %	0,75 %
Revenu stratégique	1,15 %	1,44 %	1,50 %	0,85 %	1,00 %	1,20 %
Croissance équilibrée canadienne	1,15 %	1,30 %	1,44 %	0,80 %	0,95 %	1,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	1,20 %	1,24 %	1,39 %	0,90 %	1,05 %	1,25 %
Équilibré de valeur canadienne	1,25 %	1,45 %	1,59 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Équilibré neutre canadien	1,25 %	1,52 %	1,66 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Équilibré d'excellence canadienne	1,40 %	1,54 %	1,69 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Revenu stratégique mondial	1,15 %	1,35 %	1,50 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Portefeuille Fidelity Revenu mondial	1,25 %	1,50 %	s. o.	0,95 %	1,20 %	s. o.
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,10 %	1,35 %	s. o.
Équilibré de valeur mondiale	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Mondial équilibré	1,30 %	1,50 %	1,64 %	1,10 %	1,25 %	1,45 %
Équilibré d'occasions mondiales de croissance	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Équilibré mondial de croissance	1,30 %	1,55 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Fonds d'actions canadiennes						
Actions canadiennes à faible volatilité	1,25 %	1,45 %	1,75 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Dividendes canadiens de base	1,20 %	1,35 %	1,65 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes principalement canadiens	1,20 %	1,30 %	1,63 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes canadiens	1,30 %	1,45 %	1,78 %	0,95 %	1,15 %	1,45 %
Croissance canadienne	1,25 %	1,40 %	s. o.	0,85 %	1,05 %	s. o.
Actions canadiennes	1,25 %	1,45 %	1,75 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions de valeur canadiennes	1,25 %	1,40 %	1,73 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Croissance principalement canadienne	1,45 %	1,55 %	1,92 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Valeur principalement canadienne	1,35 %	1,54 %	1,88 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Fidelity Frontière Nord®	1,60 %	1,90 %	2,15 %	1,25 %	1,45 %	1,75 %
Actions fondamentales canadiennes	1,25 %	1,50 %	s. o.	1,00 %	1,25 %	s. o.
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	1,35 %	1,55 %	1,93 %	0,95 %	1,15 %	1,50 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	1,60 %	1,69 %	2,09 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds d'actions étrangères						
Actions mondiales à faible volatilité	1,45 %	1,59 %	1,93 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Dividendes mondiaux	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,25 %	1,55 %
Actions mondiales toutes capitalisations	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,30 %	1,65 %
Fondateurs d'actions mondiales	1,35 %	1,65 %	s. o.	1,05 %	1,35 %	s. o.
Actions étrangères	1,50 %	1,65 %	2,12 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Durable d'actions mondiales	1,55 %	1,80 %	s. o.	1,20 %	1,45 %	s. o.
Actions mondiales	1,55 %	1,85 %	s. o.	1,25 %	1,55 %	s. o.
Actions mondiales Fidelity	1,75 %	2,00 %	2,30 %	1,40 %	1,70 %	2,10 %
Occasions mondiales de croissance	1,56 %	1,75 %	2,13 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales de croissance	1,60 %	1,90 %	s. o.	1,30 %	1,60 %	s. o.
Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales	1,50 %	1,90 %	s. o.	1,20 %	1,60 %	s. o.
Dividendes américains	1,25 %	1,45 %	1,70 %	0,85 %	1,10 %	1,45 %
Croissance des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Actions américaines Parcours	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,15 %	1,40 %	s. o.
Croissance toutes capitalisations américaines	1,50 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Actions américaines ESG	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,05 %	1,30 %	s. o.
Valeur américaine	1,40 %	1,60 %	1,90 %	1,00 %	1,25 %	1,60 %
Croissance américaine	1,55 %	1,79 %	2,13 %	1,20 %	1,45 %	1,80 %
Concentré d'actions américaines	1,35 %	1,60 %	s. o.	1,15 %	1,40 %	s. o.
Croissance moyennes capitalisations américaines	1,40 %	1,70 %	2,09 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Valeur internationale	1,40 %	1,65 %	s. o.	1,15 %	1,40 %	s. o.
Concentré d'actions internationales	1,45 %	1,75 %	s. o.	1,20 %	1,50 %	s. o.
Actions internationales	1,45 %	1,65 %	2,03 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Croissance internationale	1,60 %	1,84 %	2,22 %	1,15 %	1,50 %	1,95 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Actifs réels diversifiés	1,45 %	1,75 %	s. o.	1,25 %	1,50 %	s. o.
Fidelity Étoile du Nord®	1,70 %	2,00 %	2,30 %	1,40 %	1,70 %	2,10 %
Actions de marchés émergents	1,80 %	2,00 %	2,30 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Actions à grande capitalisation de marchés émergents	1,75 %	2,05 %	s. o.	1,40 %	1,70 %	s. o.
Concentré d'actions de marchés émergents	1,95 %	2,25 %	s. o.	1,60 %	1,90 %	s. o.
Durable d'actions de marchés émergents	1,85 %	2,20 %	s. o.	1,55 %	1,85 %	s. o.
Mondiales d'infrastructures	1,50 %	1,80 %	2,10 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Science et technologie	1,55 %	1,67 %	2,22 %	1,10 %	1,40 %	1,90 %
Ressources mondiales	1,60 %	1,80 %	2,15 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %

Fonds distincts de série Constellation

Nom du fonds distinct	Série Constellation Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de trésorerie et équivalents			
Marché monétaire	0,90 %	0,90 %	0,95 %
Fonds à revenu fixe			
Obligations canadiennes de base	1,20 %	1,30 %	1,35 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,20 %	1,30 %	1,35 %.
Durable d'obligations mondiales	1,50 %	1,65 %	s. o.
Obligations mondiales de base Plus	1,50 %	1,65 %	1,80 %
Obligations mondiales multisectorielles	1,50 %	1,65 %	1,80 %
Fonds d'actions canadiennes			
Croissance canadienne	1,30 %	1,60 %	1,90 %
Actions fondamentales canadiennes	1,30 %	1,60 %	1,90 %
Fonds d'actions étrangères			
Valeur américain	1,45 %	1,80 %	2,05 %
Concentré d'actions américaines	1,45 %	1,80 %	2,05 %
Actions américaines ESG	1,45 %	1,80 %	s. o.
Croissance toutes capitalisations américaines	1,45 %	1,80 %	2,05 %
Actions internationales	1,50 %	1,85 %	2,15 %
Valeur internationale	1,50 %	1,85 %	2,15 %
Concentré d'actions internationales	1,50 %	1,85 %	2,15 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds			
Actions à grande capitalisation de marchés émergents	2,10 %	2,40 %	2,70 %
Concentré d'actions de marchés émergents	2,10 %	2,40 %	2,70 %
Durable d'actions de marchés émergents	2,10 %	2,40 %	s. o.
Mondial tactique	1,50 %	1,85 %	2,10 %

Rabais sur les frais de gestion de placement

Un rabais sur les frais de gestion de placement s'applique automatiquement une fois certaines conditions satisfaites. Les critères d'admissibilité, indiqués ci-après, varient selon la série que vous détenez : série standard, série Partenaire, série privilégiée 1, série privilégiée Partenaire ou série Constellation.

Vous recevez le rabais sur les frais de gestion de placement lorsque vous y devenez admissible. Ce rabais est appliqué s'il excède le seuil minimal établi dans nos règles administratives alors en vigueur. Si le montant du rabais est inférieur au seuil, le rabais continuera de courir jusqu'à la prochaine date de versement des rabais sur les frais.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé quotidiennement et attribué sous forme d'unités additionnelles à chaque fonds distinct applicable à la fin de chaque trimestre, ou lorsqu'une substitution ou un rachat complet a lieu. Il ne vous sera pas versé en espèces et n'inclura pas de rabais sur les taxes perçues et remises au gouvernement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Considérations fiscales*. Lorsque les unités additionnelles sont affectées à l'option avec frais d'acquisition différés, vous n'aurez pas à payer de frais de rachat lorsque vous demanderez le rachat de ces unités plus tard. Ni les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès ni les valeurs aux termes de l'option de garantie de revenu viager ne seront augmentées par cette attribution d'unités additionnelles.

Nous pouvons augmenter ou réduire les montants indiqués ci-après, modifier la définition des avoirs admissibles ou autrement modifier ou éliminer l'attribution de rabais sur les frais de gestion de placement, à notre seule discrétion et sans vous en aviser au préalable.

Les critères pour chacune des séries sont définis dans les sections suivantes.

Série standard et série Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série standard ou de la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 $ d'avoirs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, le propriétaire de police principal des avoirs admissibles doit être le même. Les avoirs admissibles peuvent inclure les polices détenues conjointement (par vous, votre conjoint, vos parents ou vos enfants résidant à la même adresse). Les polices détenues conjointement sont uniquement incluses lorsque les consentements nécessaires ont été obtenus conformément à nos pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. Demandez à votre conseiller de vous fournir de plus amples précisions. Si nous déterminons que vous êtes admissible à un rabais sur les frais de gestion de placement, nous calculerons ce dernier conformément à la procédure décrite dans nos règles administratives alors en vigueur. La procédure actuelle est présentée ci-dessous.

D'abord, nous calculerons la valeur de tous vos avoirs admissibles. Nous calculerons ensuite le pourcentage de la valeur de vos avoirs admissibles se situant dans chacune des tranches suivantes :

Tranche	Inclut cette portion de vos avoirs admissibles
1	La première tranche de 100 000 $ (c.-à-d. la valeur de 0 $ à 100 000 $)
2	La valeur restante (c.-à-d. la valeur excédant 100 000 $)

Enfin, pour chaque fonds que vous détenez, nous déterminerons le rabais sur les frais de gestion de placement applicable. Pour chaque tranche, nous multiplierons le pourcentage de la valeur quotidienne de vos avoirs admissibles dans cette tranche par l'équivalent quotidien du rabais sur les frais de gestion de placement indiqué dans le tableau ci-dessous qui s'applique à cette tranche pour les fonds que vous détenez. Le rabais sur les frais de gestion de placement correspond à la somme des montants ainsi calculés.

Fonds	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 1 (moins de 100 000 $)	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 2 (égale ou supérieure à 100 000 $)
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	0,20 %
Obligations à court terme	néant	0,10 %
Épargne à intérêt élevé	néant	néant
Marché monétaire	néant	néant

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Valeur marchande ($)
Marché monétaire	40 000
Obligations à court terme	80 000
Équilibré d'excellence canadienne	280 000
Avoirs admissibles totaux	400 000

Dans ce cas, la valeur de vos avoirs serait répartie entre les tranches comme suit :

Tranche	Montant	% du total
1	100 000 $	25 %
2	300 000 $	75 %
Total	400 000 $	100 %

Les 25 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 1 seront exclus du calcul de votre rabais sur les frais de gestion de placement. Les 75 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 2 figurent dans la colonne du pourcentage des avoirs admissibles totaux (A) ci-dessous.

Les valeurs du taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B) dans le tableau ci-dessous correspondent aux taux précis pour chaque fonds dans le tableau précédant cet exemple.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé comme suit :

Fonds	Pourcentage des avoirs admissibles totaux se situant dans la tranche 2 (A)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement (C) = (A) x (B)
Marché monétaire	75 %	néant	néant
Obligations à court terme	75 %	0,10 %	0,075 %
Équilibré d'excellence canadienne	75 %	0,20 %	0,15 %

À la fin du trimestre, si le montant du rabais est supérieur au seuil minimal, il sera automatiquement attribué sous forme d’unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Série Constellation

En ce qui concerne la série Constellation, vous devez détenir au moins 100 000 $ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produits admissibles) pour avoir droit à un rabais sur le frais de gestion de placement. Consultez la rubrique *Produits admissibles* pour connaître les produits admissibles et les propriétaires admissibles.

Le montant du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d’avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	Avoirs totaux						
	Tranche 1 25 000 $ à 99 999 $	Tranche 2 100 000 $ à 249 999 $	Tranche 3 250 000 $ à 499 999 $	Tranche 4 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 5 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 6 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 7 5 000 000 $ et plus
Tous les fonds	néant	0,10 %	0,20 %	0,30 %	0,35 %	0,40 %	0,45 %

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	750 000
Obligations mondiales de base Plus	1 500 000
Total de l'actif du ménage	2 250 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon le taux de la tranche 5, comme suit :

Fonds	Taux de rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,35
Obligations mondiales de base Plus	0,35

À la fin du trimestre, le montant du rabais sera automatiquement attribué sous forme d'unités supplémentaires de chaque fonds distinct.

Autre exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations mondiales multisectorielles	500 000
Actions fondamentales canadiennes	1 000 000
Concentré d'actions américaines	1 500 000
Total de l'actif du ménage	3 000 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon le taux de la tranche 6, comme suit :

Fonds	Taux de rabais (%)
Obligations mondiales multisectorielles	0,40
Actions fondamentales canadiennes	0,40
Concentré d'actions américaines	0,40

À la fin du trimestre, le montant du rabais sera automatiquement attribué sous forme d'unités supplémentaires de chaque fonds distinct.

Série privilégiée 1 et série privilégiée Partenaire

En ce qui concerne la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire, vous devez détenir au moins 1 000 000 $ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produit admissible) pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Consultez la rubrique *Produits admissibles* pour connaître les produits admissibles et les propriétaires admissibles

Le montant du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	**Avoirs totaux**					
	Tranche 1 0 $ à 499 999 $	Tranche 2 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 3 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 4 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 5 5 000 000 $ à 9 999 999 $	Tranche 6 10 000 000 $ et plus
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	néant	néant	0,05%	0,10 %	0,20 %
Épargne à intérêt élevé	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Fonds	Avoirs totaux					
	Tranche 1 0 $ à 499 999 $	Tranche 2 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 3 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 4 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 5 5 000 000 $ à 9 999 999 $	Tranche 6 10 000 000 $ et plus
Fonds du marché monétaire et fonds à revenu fixe (voir le tableau des frais de gestion de placement ci-dessus)	néant	néant	0,05 %	0,10%	0,15 %	0,15 %

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Répartition prudent	500 000
Total de l'actif du ménage	1 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon les taux de la tranche 3 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,05
Répartition prudent	néant

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Autre exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Répartition prudent	500 000
Actions de valeur canadiennes	2 000 000
Total de l'actif du ménage	3 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait établi selon les taux de la tranche 4 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,10
Répartition prudent	0,05
Actions de valeur canadiennes	0,05

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2020
Date de création du fonds : 04 novembre 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited
Valeur totale du fonds : 80 918 028 $
Taux de rotation du portefeuille : 66,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,12	10,08	1 173 862	2,40	9,99	2 819 415
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,88	10,15	556 285	1,99	10,12	2 070 560
Partenaire : option AFA [2]	1,29	10,35	158 769	1,56	10,26	444 508
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,04	10,43	107 832	1,16	10,39	459 415

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un portefeuille de placements partout dans le monde avec pour but premier la production de revenu accompagnée d'un certain potentiel d'appréciation du capital tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille. Le fonds peut investir dans d'autres fonds de placement ou directement dans des actions, des fonds négociés en bourse, des instruments dérivés, des instruments à revenu fixe et d'autres titres producteurs de revenu.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe (ILIM)	35,96
Réduction du risque Canada Vie	17,95
Obligations mondiales multisectorielles	10,01
Revenu fixe multisectoriel mondial	6,00
Marché monétaire	4,99
FNB indiciel d'actions canadiennes	4,53
Croissance canadienne	3,52
Mondial tactique	2,50
Actions mondiales à faible volatilité	2,50
Dividendes mondiaux	2,01
Total	89,97
Nombre total des placements :	**15**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	51,55
Actions étrangères	22,87
Liquidités et équivalents	13,03
Actions canadiennes	7,92
Autres	4,62

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2020 détiendrait 1 007,81 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,25 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un potentiel de revenu ainsi qu'un certain potentiel de croissance et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,12	1,88	1,29	1,04	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,40	1,99	1,56	1,16	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2020
Date de création du fonds : 04 novembre 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited
Valeur totale du fonds : 145 869 681 $
Taux de rotation du portefeuille : 49,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,54	10,60	1 468 750	2,82	10,51	4 010 613
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,35	10,67	1 018 170	2,46	10,63	3 495 902
Partenaire : option AFA [2]	1,44	10,98	196 881	1,72	10,88	484 162
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,25	11,05	323 723	1,36	11,01	225 005

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un portefeuille de placements partout dans le monde avec pour but l'équilibre entre le revenu et l'appréciation du capital tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille. Le fonds peut investir dans d'autres fonds de placement ou directement dans des actions, des fonds négociés en bourse, des instruments dérivés, des instruments à revenu fixe et d'autres titres producteurs de revenu.

Dix principaux placements	% de l'actif
Réduction du risque Canada Vie	22,92
Revenu fixe (ILIM)	17,98
Obligations mondiales multisectorielles	9,99
Croissance canadienne	7,04
FNB indiciel d'actions canadiennes	7,04
Revenu fixe multisectoriel mondial	6,00
FNB indiciel obl marchés dév ex É-U	4,22
Actions mondiales à faible volatilité	4,00
Mondial tactique	3,99
Dividendes mondiaux	3,01
Total	86,19
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	34,42
Actions étrangères	33,11
Actions canadiennes	13,78
Liquidités et équivalents	11,02
Autres	7,67

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2020 détiendrait 1 060,49 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un équilibre entre le revenu et l'appréciation du capital et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,54	2,35	1,44	1,25	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,82	2,46	1,72	1,36	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille équilibré géré en fonction du risque

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de croissance géré en fonction du risque

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2020
Date de création du fonds : 04 novembre 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited
Valeur totale du fonds : 50 199 250 $
Taux de rotation du portefeuille : 33,52 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,66	11,11	506 327	2,94	11,02	892 958
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,47	11,18	587 640	2,58	11,14	546 456
Partenaire : option AFA [2]	1,56	11,51	63 764	1,83	11,41	48 673
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,36	11,58	178 326	1,47	11,54	46 930

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans un portefeuille de placements partout dans le monde avec pour but premier l'appréciation du capital accompagnée d'un certain potentiel de revenu tout en cherchant à réduire la volatilité du portefeuille. Le fonds peut investir dans d'autres fonds de placement ou directement dans des actions, des fonds négociés en bourse, des instruments dérivés, des instruments à revenu fixe et d'autres titres producteurs de revenu.

Dix principaux placements	% de l'actif
Réduction du risque Canada Vie	22,77
Croissance canadienne	8,56
Obligations mondiales multisectorielles	8,06
FNB indiciel d'actions canadiennes	7,58
FNB de marchés émergents	7,05
Fondateurs d'actions mondiales	7,04
Croissance toutes capitalisations américaines	5,93
FNB indiciel obl marchés dév ex É-U	5,41
Mondial tactique	4,98
Actions mondiales à faible volatilité	4,98
Total	82,36
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	50,11
Actions canadiennes	16,20
Revenu fixe	14,07
Autres	12,62
Liquidités et équivalents	7,03

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2020 détiendrait 1 111,26 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,40 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un potentiel d'appréciation du capital et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille de croissance géré en fonction du risque

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,47	1,56	1,36	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,94	2,58	1,83	1,47	0,11	s.o.	s.o.

Portefeuille de croissance géré en fonction du risque

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition prudent

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 623 658 679 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,41	13,40	6 791 252	2,69	13,14	22 848 905	2,91	12,85	634 725
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,17	13,12	2 835 027	2,28	12,95	8 009 007	2,39	12,76	455 438
Partenaire : option AFA [2]	1,31	11,23	254 707	1,58	11,06	913 770	1,80	10,93	4 256
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,07	11,38	165 384	1,18	11,31	277 726	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	21,38
Obligations canadiennes de base	11,96
Obligations de sociétés canadiennes	7,11
Immobilier	6,45
Obligations à court terme	5,97
Revenu fixe sans contraintes	4,36
Croissance canadienne	4,04
Obligations étrangères	3,24
Obligations mondiales multisectorielles	3,22
Obligations à rendement réel	3,14
Total	70,87
Nombre total des placements :	**26**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	57,56
Actions étrangères	20,51
Actions canadiennes	8,92
Immobilier	6,45
Liquidités et équivalents	5,21
Autres	1,43

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 184,48 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,71 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Répartition prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,41	2,17	1,31	1,07	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,69	2,28	1,58	1,18	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,91	2,39	1,80	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition modéré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 646 240 665 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,46	14,97	5 166 443	2,74	14,67	19 824 579	2,96	14,35	557 287
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,28	14,52	3 153 945	2,39	14,35	8 298 273	2,55	14,04	423 892
Partenaire : option AFA [2]	1,36	11,54	256 797	1,63	11,37	1 054 627	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,18	11,66	489 138	1,29	11,59	495 055	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	20,42
Obligations canadiennes de base	10,58
Immobilier	7,33
Obligations de sociétés canadiennes	5,01
Occasions mondiales de croissance	4,24
Actions de valeur des États-Unis	3,63
Actions canadiennes	3,17
Croissance canadienne	3,17
Dividendes canadiens de base	3,04
Actions de valeur canadiennes	3,03
Total	63,62
Nombre total des placements :	**27**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	46,63
Actions étrangères	28,06
Actions canadiennes	12,10
Immobilier	7,33
Liquidités et équivalents	4,62
Autres	1,34

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 263,79 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,37 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Répartition modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,46	2,28	1,36	1,18	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,74	2,39	1,63	1,29	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,96	2,55	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition modéré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 1 143 408 571 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,56	18,10	8 777 175	2,83	17,73	26 888 056	3,11	17,23	902 952
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,38	17,06	4 760 520	2,49	16,85	11 588 286	2,65	16,53	619 005
Partenaire : option AFA [2]	1,46	11,97	691 207	1,74	11,79	1 512 740	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	12,09	164 467	1,39	12,01	492 278	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	18,62
Immobilier	7,32
Obligations canadiennes de base	6,75
Actions de valeur des États-Unis	5,10
Occasions mondiales de croissance	4,49
Valeur internationale	4,00
Croissance américaine	4,00
Dividendes mondiaux	3,99
Actions canadiennes	3,62
Croissance canadienne	3,62
Total	61,51
Nombre total des placements :	**26**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	37,71
Revenu fixe	33,80
Actions canadiennes	16,03
Immobilier	7,32
Liquidités et équivalents	4,04
Autres	1,17

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 389,44 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Répartition équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,56	2,38	1,46	1,28	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,83	2,49	1,74	1,39	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,11	2,65	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition accéléré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 310 306 446 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,68	21,27	2 814 502	2,96	20,78	4 413 460	3,29	20,08	390 252
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,50	20,36	1 465 002	2,61	20,11	2 316 298	2,88	19,46	191 817
Partenaire : option AFA [2]	1,58	12,91	195 629	1,86	12,71	130 820	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,40	13,04	378 699	1,51	12,96	131 861	1,78	12,77	5 883

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	12,85
Immobilier	8,25
Actions de valeur des États-Unis	6,86
Croissance américaine	6,73
Actions canadiennes	5,78
Croissance canadienne	5,77
Occasions mondiales de croissance	5,47
Valeur internationale	5,01
Dividendes canadiens de base	4,05
Petites capitalisations mondiales (Mackenzie)	4,05
Total	64,82
Nombre total des placements :	**24**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	50,78
Actions canadiennes	22,35
Revenu fixe	14,67
Immobilier	8,25
Liquidités et équivalents	3,12
Autres	0,92

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 550,31 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,48 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Répartition accéléré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,68	2,50	1,58	1,40	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,96	2,61	1,86	1,51	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,29	2,88	--	1,78	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition accéléré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition énergique

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 200 519 567 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,79	24,29	1 829 014	3,17	23,52	2 374 750	3,45	22,74	159 152
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,55	23,22	1 266 872	2,66	22,93	1 130 302	3,05	21,90	48 972
Partenaire : option AFA [2]	1,69	13,35	334 703	2,08	13,07	83 661	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,45	13,53	272 183	1,56	13,44	19 648	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Immobilier	9,40
Actions de valeur des États-Unis	8,57
Croissance américaine	8,45
Actions canadiennes	7,04
Croissance canadienne	7,03
Occasions mondiales de croissance	6,96
Croissance internationale	6,01
Valeur internationale	5,51
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	5,03
Petites capitalisations mondiales (Mackenzie)	5,03
Total	69,03
Nombre total des placements :	**19**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	60,52
Actions canadiennes	27,04
Immobilier	9,40
Liquidités et équivalents	2,47
Autres	0,67
Revenu fixe	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 674,90 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Répartition énergique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,79	2,55	1,69	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,66	2,08	1,56	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,45	3,05	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition énergique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille FNB indiciel prudent

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2022
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 5 501 332 $
Taux de rotation du portefeuille : 26,44 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,94	11,07	85 093	2,22	11,03	131 766	2,44	11,00	1 933
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,71	11,10	61 979	1,82	11,09	189 568	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,12	11,18	1 854	1,39	11,14	6 389	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	0,99	11,20	18 110	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
FNB d'obligations canadiennes totales	34,94
FNB indiciel obl américaines totales	26,25
FNB indiciel d'act amér à grande capital	11,98
FNB indiciel d'actions canadiennes	9,05
FNB indiciel d'actions internationales	7,53
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	7,00
FNB indiciel obl marchés émergents	1,75
FNB indiciel actions marchés émergents	1,50
Total	100,00
Nombre total des placements :	**8**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	47,25
Actions étrangères	19,56
Actions canadiennes	17,35
Liquidités et équivalents	8,82
Autres	7,02

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 24 octobre 2022 détiendrait 1 106,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Notes

En octobre 2024, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « faible » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille FNB indiciel prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,94	1,71	1,12	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,22	1,82	1,39	0,99	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,44	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille FNB indiciel prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille FNB indiciel équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2022
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 12 028 353 $
Taux de rotation du portefeuille : 16,99 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,33	11,41	309 601	2,61	11,38	220 334	2,88	11,34	10 834
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,15	11,44	269 627	2,26	11,42	125 628	2,42	11,40	15 418
Partenaire : option AFA [2]	1,23	11,56	24 980	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,15	11,57	829	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
FNB indiciel d'act amér à grande capital	24,00
FNB d'obligations canadiennes totales	20,00
FNB indiciel d'actions canadiennes	18,00
FNB indiciel d'actions internationales	15,00
FNB indiciel obl américaines totales	15,00
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	4,00
FNB indiciel actions marchés émergents	3,00
FNB indiciel obl marchés émergents	1,00
Total	100,00
Nombre total des placements :	**8**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	39,10
Revenu fixe	27,03
Actions canadiennes	24,65
Liquidités et équivalents	5,21
Autres	4,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 24 octobre 2022 détiendrait 1 141,33 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 11,80 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille FNB indiciel équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,33	2,15	1,23	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,61	2,26	--	1,15	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,88	2,42	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille FNB indiciel équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille FNB indiciel de croissance

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2022
Date de création du fonds : 24 octobre 2022
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 4 606 867 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,64 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,39	11,66	80 475	2,66	11,63	110 488	2,99	11,58	4 065
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,20	11,69	26 656	2,31	11,67	58 613	2,59	11,64	2 965
Partenaire : option AFA [2]	1,28	11,82	6 940	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	11,84	103 389	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, y compris les fonds négociés en bourse, souscrit principalement des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
FNB indiciel d'act amér à grande capital	31,84
FNB indiciel d'actions canadiennes	24,08
FNB indiciel d'actions internationales	20,05
FNB d'obligations canadiennes totales	10,01
FNB indiciel obl américaines totales	7,50
FNB indiciel actions marchés émergents	4,02
FNB indiciel ob totales mar dév ex Am N	2,00
FNB indiciel obl marchés émergents	0,50
Total	100,00
Nombre total des placements :	**8**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	52,02
Actions canadiennes	29,65
Revenu fixe	13,53
Liquidités et équivalents	2,80
Autres	2,00

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours de la dernière année pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 24 octobre 2022 détiendrait 1 166,36 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 13,86 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours de la dernière année. Au cours de la dernière année, la valeur du fonds a augmenté.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier de l'accès à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille FNB indiciel de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,39	2,20	1,28	1,10	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,66	2,31	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,99	2,59	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille FNB indiciel de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Axé sur le revenu

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 55 246 391 $
Taux de rotation du portefeuille : 37,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,39	13,06	361 763	2,60	12,83	1 882 819	2,71	12,65	146 874
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,09	12,43	136 409	2,20	12,26	609 551	2,31	12,09	70 162
Partenaire : option AFA [2]	1,29	10,76	11 231	1,51	10,63	155 419	1,62	10,58	49
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,11	10,87	4 631	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 à 90 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 10 à 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	31,80
Obligations canadiennes de base	19,20
Revenu fixe sans contraintes	7,45
Obligations à long terme	6,40
Immobilier	6,00
Obligations à rendement réel	4,00
Obligations à court terme	3,60
Dividendes canadiens de base	2,80
Dividendes mondiaux	2,80
Obligations étrangères	2,60
Total	86,65
Nombre total des placements :	**18**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	72,50
Actions étrangères	8,48
Liquidités et équivalents	6,19
Immobilier	6,00
Actions canadiennes	5,72
Autres	1,17

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 139,48 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,31 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 10 à 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Axé sur le revenu

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,39	2,09	1,29	--	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,60	2,20	1,51	1,11	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,71	2,31	1,62	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Axé sur le revenu

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance du revenu

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 41 513 270 $
Taux de rotation du portefeuille : 45,25 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,45	14,41	366 878	2,73	14,13	1 029 753	3,00	13,71	76 961
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,21	13,68	470 098	2,32	13,49	281 594	2,49	13,21	91 191
Partenaire : option AFA [2]	1,35	11,12	4 715	1,63	10,95	94 853	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,22	11,20	48 561	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 à 75 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 25 à 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	25,87
Obligations canadiennes de base	15,61
Immobilier	7,95
Revenu fixe sans contraintes	6,05
Dividendes mondiaux	5,41
Dividendes canadiens de base	5,41
Obligations à long terme	5,19
Croissance canadienne	4,06
Dividendes américains	4,05
Mondiales d'infrastructures	4,05
Total	83,65
Nombre total des placements :	**18**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	58,93
Actions étrangères	16,09
Actions canadiennes	10,88
Immobilier	7,95
Liquidités et équivalents	5,21
Autres	1,02

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 207,86 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,91 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 25 à 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance du revenu

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,45	2,21	1,35	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,73	2,32	1,63	1,22	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,00	2,49	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance du revenu

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance du revenu Plus

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 52 584 519 $
Taux de rotation du portefeuille : 51,76 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,57	16,62	284 547	2,84	16,31	1 826 525	3,06	15,85	77 308
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,33	15,60	87 103	2,44	15,41	461 860	2,60	15,12	3 151
Partenaire : option AFA [2]	1,47	11,66	686	1,74	11,48	56 896	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,33	11,77	2 138	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 40 à 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 à 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	19,93
Obligations canadiennes de base	12,02
Immobilier	8,90
Dividendes canadiens de base	8,23
Dividendes mondiaux	8,23
Croissance canadienne	6,17
Dividendes américains	6,15
Mondiales d'infrastructures	6,15
Revenu fixe sans contraintes	4,65
Occasions mondiales de croissance	4,09
Total	84,52
Nombre total des placements :	**17**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	45,28
Actions étrangères	24,27
Actions canadiennes	16,43
Immobilier	8,90
Liquidités et équivalents	4,35
Autres	0,88

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 311,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,75 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 40 à 60 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance du revenu Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,57	2,33	1,47	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,84	2,44	1,74	1,33	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,06	2,60	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance du revenu Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 72 297 585 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,42	14,87	1 293 486	2,48	14,74	1 875 116	2,62	14,44	102 255
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,98	14,05	501 112	2,03	13,97	802 528	2,20	13,70	83 303
Partenaire : option AFA [2]	1,33	11,38	68 990	1,38	11,34	91 709	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,88	11,66	771	0,93	11,62	46 762	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	69,95
Dividendes principalement canadiens	9,04
Actions canadiennes	4,52
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	4,52
Actions EAEO	3,00
Actions mondiales toutes capitalisations	2,99
Indice-actions américain (Mackenzie)	2,99
Actions de valeur des États-Unis	1,50
Actions américaines (Mackenzie)	1,49
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	63,73
Actions canadiennes	16,82
Actions étrangères	12,71
Liquidités et équivalents	5,52
Autres	1,21

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 240,42 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,42	1,98	1,33	0,88	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,48	2,03	1,38	0,93	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,62	2,20	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Modéré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 56 307 225 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,34 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,55	16,16	974 487	2,61	16,02	939 738	2,76	15,66	58 264
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,05	15,43	629 198	2,11	15,33	741 535	2,28	15,03	42 954
Partenaire : option AFA [2]	1,44	11,79	1 703	1,49	11,76	21 596	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,94	12,12	170 193	1,00	12,08	33 245	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	59,96
Dividendes principalement canadiens	12,04
Actions canadiennes	6,02
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	6,02
Actions EAEO	4,01
Actions mondiales toutes capitalisations	3,99
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,99
Actions de valeur des États-Unis	1,99
Actions américaines (Mackenzie)	1,98
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	54,63
Actions canadiennes	22,40
Actions étrangères	16,94
Liquidités et équivalents	4,89
Autres	1,13

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 315,84 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,78 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Modéré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,55	2,05	1,44	0,94	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,61	2,11	1,49	1,00	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,76	2,28	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Modéré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 42 645 242 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,53 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,66	17,46	298 736	2,72	17,32	1 131 504	2,88	16,92	49 931
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,11	16,82	213 677	2,17	16,75	650 554	2,34	16,39	12 957
Partenaire : option AFA [2]	1,54	12,12	452	1,61	12,08	91 091	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,00	12,49	14 526	1,06	12,45	6 161	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	49,88
Dividendes principalement canadiens	15,07
Actions canadiennes	7,54
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	7,54
Actions EAEO	5,03
Actions mondiales toutes capitalisations	4,98
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,98
Actions de valeur des États-Unis	2,50
Actions américaines (Mackenzie)	2,48
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	45,45
Actions canadiennes	28,04
Actions étrangères	21,20
Liquidités et équivalents	4,25
Autres	1,06

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 385,75 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,32 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds constitué en parts égales de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,11	1,54	1,00	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,72	2,17	1,61	1,06	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,88	2,34	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 70 988 799 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,90 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,73	18,96	587 657	2,78	18,80	2 002 184	2,94	18,39	75 689
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,14	18,38	213 401	2,20	18,27	681 474	2,36	17,92	41 553
Partenaire : option AFA [2]	1,63	12,48	19 920	1,69	12,45	46 165	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,04	12,91	40 179	1,10	12,85	74 713	1,26	12,74	45 626

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	39,91
Dividendes principalement canadiens	18,06
Actions canadiennes	9,03
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	9,03
Actions EAEO	6,02
Actions mondiales toutes capitalisations	5,99
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,98
Actions de valeur des États-Unis	3,00
Actions américaines (Mackenzie)	2,98
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	36,36
Actions canadiennes	33,59
Actions étrangères	25,44
Liquidités et équivalents	3,62
Autres	0,98

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 463,85 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Équilibré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	2,14	1,63	1,04	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,78	2,20	1,69	1,10	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,94	2,36	--	1,26	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 118 908 396 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,87	20,27	676 472	2,92	20,09	3 304 628	3,08	19,74	153 644
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,27	19,79	171 146	2,33	19,69	1 348 758	2,49	19,43	217 772
Partenaire : option AFA [2]	1,76	12,80	17 219	1,81	12,76	66 794	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,16	13,23	6 142	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des actions et 30 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	29,94
Dividendes principalement canadiens	21,08
Indice-act. grande cap. can. (Mackenzie)	10,55
Actions canadiennes	10,54
Actions EAEO	7,03
Actions mondiales toutes capitalisations	6,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,94
Actions de valeur des États-Unis	3,50
Actions américaines (Mackenzie)	3,46
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	39,22
Actions étrangères	29,61
Revenu fixe	27,28
Liquidités et équivalents	2,99
Autres	0,90

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 532,17 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,36 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,87	2,27	1,76	1,16	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,92	2,33	1,81	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,08	2,49	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Épargne à intérêt élevé

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 10 mai 2024
Date de création du fonds : 10 mai 2024
Gestionnaire : Services de portefeuille Counsel Inc.
Valeur totale du fonds : --
Taux de rotation du portefeuille : --

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,00	--	--	1,00	--	--	1,00	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,00	--	--	1,00	--	--	1,00	--	--
Partenaire : option AFA [2]	0,78	--	--	0,78	--	--	0,78	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,78	--	--	0,78	--	--	0,78	--	--

Puisque ce fonds a moins d'un an, tous les ratios des frais de gestion (RFG) sont des estimations. Le RFG réel de 2024 sera disponible à la fin d'avril 2025. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-dessous.

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC (fonds sous-jacent). Le fonds sous-jacent investit principalement dans des comptes de dépôt à intérêt élevé soit directement, soit investissant dans d'autres fonds de placement.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Equitable Bank High Interest Savings Account	89,90
BNS Investment Savings Account	9,50
En espèces	0,20
Counsel Money Market	0,10
Total	99,70
Nombre total des placements :	**4**

Répartition des placements	% de l'actif
Autres	99,80
Liquidités et équivalents	0,20

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 10 mai 2024. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Une personne qui recherche des options d'épargne à court terme et qui prévoit conserver son placement pendant une courte période.

Notes

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais pour ce fonds. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais et peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Épargne à intérêt élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4) Les options ARC2 ou ARC4 sont uniquement disponibles lorsqu'un programme de substitutions automatiques / les achats périodiques par sommes fixes sont établis, sous réserve de nos règles administratives alors en vigueur.	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,00	1,00	0,78	0,78	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,00	1,00	0,78	0,78	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,00	1,00	0,78	0,78	0,11	0,05	s.o.

Puisque ce fonds a moins d'un an, tous les ratios des frais de gestion (RFG) sont des estimations. Le RFG réel de 2024 sera disponible à la fin d'avril 2025.

Épargne à intérêt élevé

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Marché monétaire

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 704 023 380 $
Taux de rotation du portefeuille : 19,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,32	10,68	10 886 848	1,32	10,68	18 381 639	1,35	10,66	1 026 766
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	0,99	10,82	8 656 905	1,05	10,78	15 736 887	1,11	10,72	788 592
Partenaire : option AFA [2]	0,99	10,77	296 009	0,99	10,77	661 943	1,06	10,76	107
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,71	10,85	679 889	0,76	10,84	693 063	0,78	11,45	40 513

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2024-02-07	4,61
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 2024-03-08	3,98
Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024-11-01	3,13
Bank of Nova Scotia (The), 2024-03-28	3,13
City Of Montreal 02-29-2024	2,92
La Banque Toronto-Dominion note à taux variable, 2025-01-31	2,84
AIMCo Realty Investors LP, 2,27 %, 2024-06-26	2,76
Banque Royale du Canada, 2024-03-26	1,87
OMERS Realty Corporation, 2,86 %, 2024-02-23	1,85
Banque Royale du Canada, 2,35 %, 2024-07-02	1,85
Total	28,93
Nombre total des placements :	**102**

Répartition des placements	% de l'actif
Liquidités et équivalents	89,55
Autres	7,61
Revenu fixe	2,84

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 062,20 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé, pour ce fonds, à une partie des frais équivalant aux pourcentages suivants pour certaines séries et polices avec garantie. Série standard : 75/75 – 0,03 %, 75/100 – 0,03 %, 100/100 – 0,04 %; Série Partenaire : 75/75 – 0,08 %, 75/100 – 0,08 %, 100/100 - 0,06 %; Série privilégiée Partenaire : 75/75 – 0,02 %, 75/100 – 0,02 %, 100/100 – 0,05 %. Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4) Les options ARC2 ou ARC4 sont uniquement disponibles lorsqu'un programme de substitutions automatiques / les achats périodiques par sommes fixes sont établis, sous réserve de nos règles administratives alors en vigueur.	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,32	0,99	0,99	0,71	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	1,32	1,05	0,99	0,76	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	1,35	1,11	1,06	0,78	0,11	0,05	s.o.

Marché monétaire

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Répartition de revenu fixe diversifié

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 78 721 543 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,16	9,35	873 833	2,28	9,30	2 726 629	2,50	9,22	26 726
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,59	9,57	840 480	1,64	9,55	2 347 550	1,75	9,51	51 203
Partenaire : option AFA [2]	1,60	9,57	51 928	1,72	9,52	344 162	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,02	9,80	151 674	1,08	9,78	189 746	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	28,99
Obligations canadiennes de base	23,99
Obligations de sociétés canadiennes	9,00
Obligations à long terme	8,00
Obligations à court terme	7,01
Revenu fixe sans contraintes	7,00
Obligations mondiales multisectorielles	5,01
Obligations étrangères	5,00
Obligations à rendement réel	4,99
Crédit privé (Northleaf)	1,01
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	91,24
Liquidités et équivalents	7,00
Autres	1,49
Actions étrangères	0,19
Actions canadiennes	0,08

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 934,60 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Répartition de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,16	1,59	1,60	1,02	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,28	1,64	1,72	1,08	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,50	1,75	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Répartition de revenu fixe diversifié

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 388 798 149 $
Taux de rotation du portefeuille : 79,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,97	9,85	1 400 771	2,02	9,80	2 795 162	2,08	9,75	152 534
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,39	10,37	1 402 572	1,45	10,33	2 674 714	1,56	10,23	125 903
Partenaire : option AFA [2]	1,41	10,15	92 722	1,47	10,12	260 980	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,84	10,47	237 131	0,89	10,44	165 189	1,00	10,38	12 643

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	9,27
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	8,17
Gouv. du Canada, 2024-02-29	3,12
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,07
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,64
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,37
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,77
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	1,57
Province de l'Ontario, 1,55 %, 2029-11-01	1,34
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	1,15
Total	34,45
Nombre total des placements :	**1447**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	87,77
Liquidités et équivalents	10,01
Autres	2,21

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 984,62 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,19 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,97	1,39	1,41	0,84	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,02	1,45	1,47	0,89	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,08	1,56	--	1,00	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations canadiennes de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations tactiques canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 553 157 155 $
Taux de rotation du portefeuille : 73,67 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,95	9,40	147 613	2,06	9,37	573 690	2,18	9,34	60 677
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,38	9,65	106 877	1,44	9,63	161 058	1,55	9,59	135 020
Partenaire : option AFA [2]	1,40	9,62	3 263	1,51	9,59	60 192	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	0,89	9,85	21 978	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	6,80
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	5,91
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	4,00
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,53
First National Financial Corp 3.84% 11-01-2028	1,84
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	1,83
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,9 %, 2024-06-15	1,58
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	1,46
Gouv. du Canada R.R., 0,5 %, 2050-12-01	1,40
Rogers Communications Inc., 0,05 %, 2081-12-17	1,37
Total	28,72
Nombre total des placements :	**1352**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	90,86
Liquidités et équivalents	6,82
Autres	2,30
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 939,90 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,48 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations tactiques canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,95	1,38	1,40	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,06	1,44	1,51	0,89	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,18	1,55	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations tactiques canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 42 779 792 $
Taux de rotation du portefeuille : 17,48 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,98	9,54	238 042	2,09	9,48	677 152
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,42	9,70	368 454	1,47	9,66	534 475
Partenaire : option AFA [2]	1,43	9,77	80 916	1,54	9,72	254 401
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,86	9,95	274 399	0,92	9,91	493 673

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers émis par des gouvernements et des sociétés, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Canadien à revenu fixe de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	6,00
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	5,72
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	4,66
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,46
Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15	2,46
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	2,28
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	2,22
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	0,91
Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024-11-01	0,91
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2053-02-15	0,90
Total	29,52
Nombre total des placements :	**1366**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	85,91
Liquidités et équivalents	12,53
Autres	1,49
Actions canadiennes	0,06
Actions étrangères	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 953,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,03 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Obligations de base Plus Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada Vie à Fonds canadien à revenu fixe de base Plus Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,98	1,42	1,43	0,86	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,09	1,47	1,54	0,92	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations canadiennes de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à court terme

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 81 929 862 $
Taux de rotation du portefeuille : 93,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Option AFA standard [1]	1,70	10,50	62 519	1,76	10,44	205 639	1,86	10,31	10 008
Option AFA privilégiée 1 [1]	1,36	10,87	32 468	1,41	10,81	235 665	1,52	10,69	6 511
Partenaire : option AFA [2]	1,16	10,65	5 846	1,21	10,62	22 938	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,82	10,85	1 999	0,87	10,82	27 133	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	11,60
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	7,10
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,25 %, 2026-06-15	6,71
Province de l'Ontario, 3,4 %, 2028-09-08	3,61
Province de Québec, 2,75 %, 2025-09-01	3,60
Apple Inc., 2,51 %, 2024-08-19	2,46
AIMCo Realty Investors LP, 0,03 %, 2027-06-01	1,87
Federation des caisses Desjardins du Quebec, 1,09 %, 2026-01-21	1,59
Banque Royale du Canada, 5,01 %, 2033-02-01	1,57
Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 2026-08-11	1,55
Total	41,66
Nombre total des placements :	**466**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	88,74
Liquidités et équivalents	10,03
Autres	1,23

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 043,72 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,43 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à court terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : option AFA	Série privilégiée 1 : option AFA	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,70	1,36	1,16	0,82	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,76	1,41	1,21	0,87	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,86	1,52	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations de sociétés canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 164 872 878 $
Taux de rotation du portefeuille : 47,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,18	10,96	485 836	2,29	10,83	924 547	2,46	10,65	177 674
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,61	11,62	520 380	1,72	11,49	1 139 226	1,88	11,29	99 180
Partenaire : option AFA [2]	1,63	10,42	63 592	1,74	10,36	68 775	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,05	10,75	148 833	1,16	10,69	141 288	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements	% de l'actif
Reliance L.P., 0,03 %, 2028-08-01	1,41
Bank of Nova Scotia (The), 1,95 %, 2025-01-10	1,39
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-01-08	1,37
Enbridge Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2077-09-27	1,35
Hydro One Inc., 3,1 %, 2051-09-15	1,27
Metro Inc., 4,66 %, 2033-02-07	1,27
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-09-29	1,24
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,1 %, 2026-01-19	1,17
Bell Canada, 5,85 %, 2032-11-10	1,15
Hydro One Inc., 4,16 %, 2033-01-27	1,12
Total	12,74
Nombre total des placements :	**966**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	97,84
Liquidités et équivalents	1,78
Autres	0,37
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 093,51 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations de sociétés canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,18	1,61	1,63	1,05	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,29	1,72	1,74	1,16	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,46	1,88	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations de sociétés canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu à taux variable

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 68 403 165 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,04 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,26	12,22	779 308	2,37	12,11	1 733 168	2,54	11,93	110 909
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,69	12,88	638 782	1,80	12,75	1 321 118	1,97	12,57	142 457
Partenaire : option AFA [2]	1,71	10,81	15 476	1,82	10,74	186 122	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,14	11,16	60 564	1,25	11,09	195 472	1,41	10,99	4 354

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à taux variable, d'émetteurs situés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu à taux variable Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 5,26 %, 2026-09-15	2,00
Infobip LLC, 2026-09-17	1,64
Hunter Douglas N.V., 2029-02-22	1,53
Allied Universal Holdco LLC, 2028-05-12	1,27
1011778 B.C. UnLtd. Liability Co., 2030-09-20	1,27
Timber Servicios Empresariales SA Term Loan B 1st Lien F/R	1,24
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,16
Kloeckner Pentaplast of America Inc., 2026-02-04	1,09
New Fortress Energy Inc., 2028-10-30	0,93
Spectrum Group Buyer Inc., 2028-05-19	0,93
Total	13,04
Nombre total des placements :	**1438**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	93,02
Liquidités et équivalents	4,55
Actions étrangères	2,01
Actions canadiennes	0,49

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 222,28 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un revenu en intérêts et de placements dans des obligations étrangères aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Revenu à taux variable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,26	1,69	1,71	1,14	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,37	1,80	1,82	1,25	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,54	1,97	--	1,41	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu à taux variable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'obligations mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 99 $
Taux de rotation du portefeuille : --

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,28	9,94	10	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'obligations mondiales Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Italy, 4 %, 2030-11-15	4,93
HM Treasury, 3,25 %, 2033-01-31	3,72
Italy, 3,4 %, 2028-04-01	3,72
Billet du Trésor des États-Unis, 4,5 %, 2033-11-15	3,58
European Union, 1 %, 2032-07-06	3,16
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number CX-6135, 2,5 %, 2051-10-01	2,63
Direction Générale du Trésor, 3 %, 2054-05-25	2,28
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2028-09-30	2,21
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2028-11-30	2,12
Gouv. du Canada, 0,02 %, 2031-06-01	2,05
Total	30,41
Nombre total des placements :	**129**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	96,33
Autres	3,02
Liquidités et équivalents	0,65

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et une appréciation du capital, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Durable d'obligations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,28	--	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	--	--	--	--	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Durable d'obligations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 31 384 436 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,29	12,30	288 447	2,57	12,05	774 274	2,74	11,84	105 196
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,88	12,94	205 174	1,99	12,80	505 911	2,16	12,57	129 364
Partenaire : option AFA [2]	1,73	11,10	20 319	2,01	10,94	154 059	2,19	10,84	337
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	11,37	25 812	1,43	11,29	103 697	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des sociétés nord-américaines, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Obligations de sociétés nord-américaines.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Keyera Corp. note à taux variable, 6,88 %, 2079-06-13	1,15
Inter Pipeline Ltd. note à taux variable, 0,07 %, 2079-03-26	1,11
Videotron Ltee, 3,63 %, 2028-06-15	1,03
Enbridge Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2077-09-27	1,03
Northleaf Private Credit II LP MI 15	0,94
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	0,92
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	0,82
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	0,79
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 2082-03-15	0,79
Go Daddy Operating Co. LLC, 3,5 %, 2029-03-01	0,77
Total	9,33
Nombre total des placements :	**661**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	92,01
Liquidités et équivalents	2,99
Autres	1,74
Actions étrangères	1,74
Actions canadiennes	1,52

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 172,63 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant septembre 2019, le gestionnaire s'appelait Putnam Investments Canada ULC. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,29	1,88	1,73	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,57	1,99	2,01	1,43	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,74	2,16	2,19	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales de base Plus

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 12 104 322 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,34	9,49	123 023	2,51	9,40	213 829
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,00	9,62	228 864	2,11	9,57	222 920
Partenaire : option AFA [2]	1,78	9,71	4 309	1,95	9,64	14 076
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	9,87	8 220	1,55	9,82	29 376

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 0,25 %, 2029-07-15	4,75
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2032-01-15	4,21
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2031-01-15	3,89
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2028-03-01	3,87
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	3,73
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	2,89
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	2,53
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	2,44
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2052-02-15	2,03
Germany, 2052-08-15	1,79
Total	32,12
Nombre total des placements :	**1027**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	86,52
Liquidités et équivalents	12,34
Autres	0,76
Actions canadiennes	0,26
Actions étrangères	0,12

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 949,37 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Obligations mondiales de base Plus Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada Vie à Fonds d'obligations mondiales de base Plus Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations mondiales de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,34	2,00	1,78	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,51	2,11	1,95	1,55	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations mondiales de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales multisectorielles

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Brandywine Global Investment Management, LLC
Valeur totale du fonds : 252 002 552 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,33	10,08	1 334 370	2,50	9,99	3 619 266
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,99	10,23	2 141 450	2,10	10,17	3 996 094
Partenaire : option AFA [2]	1,78	10,32	137 594	1,94	10,24	402 333
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	10,48	439 751	1,54	10,43	716 772

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales multisectorielles Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis note à taux variable, 2025-01-31	21,14
HM Treasury, 3,75 %, 2053-10-22	5,77
Mexico, 8 %, 2053-07-31	4,47
Ministerio De Hacienda Y Credito Publico, 7 %, 2031-03-26	3,79
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 1,9 %, 2052-10-31	2,99
Petroleos Mexicanos, 5,35 %, 2028-02-12	2,35
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	2,25
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8245, 4,5 %, 2052-09-01	1,47
New Fortress Energy Inc., 6,75 %, 2025-09-15	1,44
Freddie Mac F/R 01-25-2034 [144A]	1,10
Total	46,77
Nombre total des placements :	**124**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	87,30
Liquidités et équivalents	10,24
Autres	2,46

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 007,98 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Obligations mondiales multisectorielles Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada Vie à Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations mondiales multisectorielles

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,33	1,99	1,78	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,50	2,10	1,94	1,54	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Obligations mondiales multisectorielles

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe multisectoriel mondial

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : T. Rowe Price (Canada), Inc.
Valeur totale du fonds : 59 695 444 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,45	9,80	291 235	2,62	9,74	483 762
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,03	9,95	261 564	2,20	9,89	468 194
Partenaire : option AFA [2]	1,90	10,00	32 810	2,06	9,94	61 136
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,48	10,15	49 819	1,65	10,09	94 820

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions de partout à travers le monde par l'intermédiaire du Fonds en gestion commune d'obligations multisectorielles mondiales T. Rowe Price.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2024-01-18	5,93
JAPAN TREASURY DISC BILL 20231113 0% 20240219	4,93
Malaysia, bons du trésor, 4,5 %, 2030-04-15	4,19
US TREASURY N/B 20230915 4.625% 20260915	2,79
Japan, bons du trésor, 1 %, 2063-03-20	1,60
US TREASURY BILL 20230919 0% 20240116	1,56
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2031-01-15	1,41
Ministry of Finance, Thailand, bons du trésor, 3,35 %, 2033-06-17	1,15
TIPS 20231015 2.375% 20281015	1,08
New Zealand, bons du trésor, 2,75 %, 2051-05-15	1,03
Total	25,65
Nombre total des placements :	**707**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	78,27
Liquidités et équivalents	21,52
Autres	0,18
Actions étrangères	0,03

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 979,71 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,56 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé, pour ce fonds, à une partie des frais équivalant à 0,07 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Revenu fixe multisectoriel mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,45	2,03	1,90	1,48	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,62	2,20	2,06	1,65	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe multisectoriel mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe sans contraintes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 158 142 177 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,34 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,34	11,28	949 703	2,45	11,18	2 668 464	2,62	11,02	111 514
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,76	11,83	767 130	1,87	11,72	2 184 330	2,04	11,57	63 925
Partenaire : option AFA [2]	1,78	10,36	131 086	1,89	10,30	267 071	2,06	10,22	24 227
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,20	10,70	180 430	1,32	10,64	551 297	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
•Polices FERR : placement initial de 10 000 $
•Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct cherche à procurer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture, en investissant principalement dans les titres à revenu fixe d'émetteurs partout au monde, par l'intermédiaire du Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15	2,58
Bons du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2024-07-15	2,42
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,95
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,73
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2052-02-15	1,43
South Africa, 8,88 %, 2035-02-28	1,25
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	1,04
International Finance Corp., 7,75 %, 2030-01-18	1,03
Enbridge Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2077-09-27	1,03
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	1,02
Total	15,48
Nombre total des placements :	**2309**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	82,90
Liquidités et équivalents	11,44
Actions étrangères	2,75
Autres	1,82
Actions canadiennes	1,09

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 127,73 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,48 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un placement pour diversifier un portefeuille classique de placements en titres à revenu fixe et en actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « faible à modéré » à « faible ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu fixe sans contraintes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,34	1,76	1,78	1,20	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,45	1,87	1,89	1,32	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,62	2,04	2,06	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe sans contraintes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable prudent

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 03 décembre 1999
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 21 934 067 $
Taux de rotation du portefeuille : 15,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,16	15,41	116 630	2,44	15,23	410 039	2,66	14,79	15 257
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,92	16,36	25 017	2,03	16,08	391 502	2,15	15,70	7 702
Partenaire : option AFA [2]	1,34	11,50	3 653	1,61	11,40	32 841	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	11,71	20 566	1,20	11,62	43 037	1,31	11,50	32 115

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Italy, 4 %, 2030-11-15	3,45
HM Treasury, 3,25 %, 2033-01-31	2,60
Italy, 3,4 %, 2028-04-01	2,60
Billet du Trésor des États-Unis, 4,5 %, 2033-11-15	2,50
European Union, 1 %, 2032-07-06	2,21
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number CX-6135, 2,5 %, 2051-10-01	1,84
Direction Générale du Trésor, 3 %, 2054-05-25	1,60
Microsoft Corp.	1,59
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2028-09-30	1,55
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2028-11-30	1,49
Total	21,44
Nombre total des placements :	**763**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	67,42
Actions étrangères	29,89
Autres	2,30
Liquidités et équivalents	0,37
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 271,56 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,43 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. Depuis novembre 2016, Sentry Investissements Inc. assume la responsabilité de la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes, mais plutôt dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Portefeuille durable prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,16	1,92	1,34	1,09	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,44	2,03	1,61	1,20	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,66	2,15	--	1,31	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 121 117 273 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,57	17,27	685 454	2,85	16,82	3 274 382	3,12	16,36	343 819
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,39	16,25	114 358	2,50	15,97	638 739	2,67	15,57	168 473
Partenaire : option AFA [2]	1,47	11,51	336	1,75	11,29	43 755	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,30	11,65	73 658	1,41	11,56	160 526	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable équilibré Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	2,63
Italy, 4 %, 2030-11-15	2,47
HM Treasury, 3,25 %, 2033-01-31	1,86
Italy, 3,4 %, 2028-04-01	1,86
Billet du Trésor des États-Unis, 4,5 %, 2033-11-15	1,79
Amazon.com Inc.	1,70
European Union, 1 %, 2032-07-06	1,58
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number CX-6135, 2,5 %, 2051-10-01	1,32
Apple Inc.	1,26
Direction Générale du Trésor, 3 %, 2054-05-25	1,14
Total	17,60
Nombre total des placements :	**763**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	49,56
Revenu fixe	48,16
Autres	2,06
Liquidités et équivalents	0,19
Actions canadiennes	0,02

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 243,93 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. En novembre 2016, Sentry Investissements Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des obligations et des actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre. Le fonds Portefeuille durable équilibré ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille durable équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,57	2,39	1,47	1,30	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,85	2,50	1,75	1,41	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,12	2,67	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable de croissance

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 82 701 546 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,71	15,38	291 257	2,98	15,08	1 034 445	3,31	14,68	142 289
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,52	16,15	178 446	2,63	15,89	407 015	2,91	15,44	37 681
Partenaire : option AFA [2]	1,64	12,43	318	1,88	12,26	10 729	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,42	12,73	23 896	1,53	12,63	32 694	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable de croissance Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,22
Amazon.com Inc.	2,71
Apple Inc.	2,02
NVIDIA Corp.	1,74
UnitedHealth Group Inc.	1,60
Mastercard Inc. Cl A	1,51
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	1,45
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	1,25
Progressive Corp.	1,09
Nestle S.A.Nom	1,06
Total	18,66
Nombre total des placements :	**763**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	79,33
Revenu fixe	19,17
Autres	1,54
Actions canadiennes	0,04

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 308,38 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. En novembre 2016, Sentry Investissements Inc. a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des obligations et des actions canadiennes, mais plutôt dans des obligations et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Portefeuille durable de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,71	2,52	1,64	1,42	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,63	1,88	1,53	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,31	2,91	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille durable de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 191 468 954 $
Taux de rotation du portefeuille : 64,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,16	14,69	1 309 859	2,21	14,55	4 820 265	2,27	14,37	97 487
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	1,98	13,47	1 010 949	2,03	13,39	3 851 236	2,09	13,22	89 418
Partenaire : option AFA [2]	1,06	11,55	149 634	1,12	11,52	501 982	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,88	11,68	235 889	0,93	11,63	373 145	0,99	11,60	11 532

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	9,49
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	4,41
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	3,03
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,99
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,93
Gouv. du Canada, 2024-02-29	2,18
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	1,47
Banque Royale du Canada	1,06
Gouv. du Canada, 2,5 %, 2032-12-01	0,99
Banque de Montréal, 2,7 %, 2024-09-11	0,92
Total	29,47
Nombre total des placements :	**2148**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	60,95
Actions étrangères	13,85
Actions canadiennes	13,68
Liquidités et équivalents	8,86
Autres	2,67

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 234,14 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,13 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts et d'une croissance modeste aux termes d'actions canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,16	1,98	1,06	0,88	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,21	2,03	1,12	0,93	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,27	2,09	--	0,99	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu fixe canadien équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 décembre 2010
Date de création du fonds : 17 décembre 2010
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 221 026 631 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,75 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	15,14	728 823	2,92	14,85	4 941 595	2,98	14,54	102 569
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,25	16,49	446 136	2,41	16,18	1 703 424	2,63	15,77	18 159
Partenaire : option AFA [2]	1,49	11,72	45 744	1,81	11,57	779 973	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,14	11,96	28 790	1,31	11,85	216 464	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,16
Banque de Montréal	1,78
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,46
Canadian Natural Resources Ltd.	1,32
Microsoft Corp.	1,32
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,20
Chemin de fer Canadien Limitée	1,03
Loblaw Cos. Ltd.	0,98
TC Energy Corp.	0,96
Mackenzie Credit Absolute Return Fund Series CL	0,91
Total	13,12
Nombre total des placements :	**2527**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	42,61
Actions canadiennes	27,69
Actions étrangères	24,74
Liquidités et équivalents	2,62
Autres	2,34

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 371,18 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le fonds Revenu stratégique ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,60	2,25	1,49	1,14	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,92	2,41	1,81	1,31	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	2,98	2,63	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu stratégique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 82 259 529 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,58	12,23	602 199	2,74	12,14	4 161 160	2,90	12,07	70 505
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,18	12,43	257 719	2,34	12,35	1 093 437	2,56	12,23	27 188
Partenaire : option AFA [2]	1,48	12,80	4 852	1,65	12,71	353 335	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,08	13,01	4 403	1,25	12,93	23 925	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans des actions canadiennes et étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance équilibrée canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Intact Financial Corporation	3,49
CAE Inc.	3,31
Stantec Inc.	3,30
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,30
Banque Royale du Canada	3,16
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,99
Schneider Electric S.E. Shs	2,87
Premium Brands Holdings Corporation	2,63
Boyd Group Services Inc.	2,58
Dollarama Inc.	2,56
Total	30,19
Nombre total des placements :	**1325**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	36,34
Revenu fixe	31,92
Actions étrangères	24,21
Liquidités et équivalents	7,33
Autres	0,20

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 222,60 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,58	2,18	1,48	1,08	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,74	2,34	1,65	1,25	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,90	2,56	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance équilibrée canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 39 282 721 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,20 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,67	11,81	239 262	2,72	11,79	1 970 771	2,88	11,71	51 814
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,32	11,98	173 003	2,49	11,90	518 594	2,71	11,76	20 786
Partenaire : option AFA [2]	1,56	12,37	8 122	1,60	12,35	174 355	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	12,52	3 917	1,37	12,46	17 481	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères, actuellement par l'entremise du Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	3,48
Intact Financial Corporation	3,38
Restaurant Brands International Inc.	3,34
Banque Royale du Canada	3,28
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,15
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,86
Telus Corp.	2,56
Emera Inc.	2,54
Dollarama Inc.	2,49
Visa Inc. Com Cl A	2,45
Total	29,52
Nombre total des placements :	**1932**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	52,20
Actions étrangères	22,41
Revenu fixe	21,31
Liquidités et équivalents	3,34
Autres	0,74

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 180,88 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,08 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,32	1,56	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,72	2,49	1,60	1,37	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,88	2,71	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.
Valeur totale du fonds : 602 582 689 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,70	11,77	5 451 335	2,92	11,67	24 089 404	3,08	11,59	375 686
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,34	11,95	3 330 026	2,51	11,87	11 373 982	2,73	11,76	268 088
Partenaire : option AFA [2]	1,58	12,33	308 796	1,80	12,22	2 268 857	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,23	12,51	695 651	1,40	12,43	608 554	1,60	12,31	384

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	3,35
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,83
Chemin de fer Canadien Limitée	1,79
Banque de Montréal	1,71
Société Financière Manuvie	1,66
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,61
TC Energy Corp.	1,60
Financière Sun Life Inc.	1,51
Amgen Inc.	1,49
Restaurant Brands International Inc.	1,45
Total	19,00
Nombre total des placements :	**218**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	37,69
Revenu fixe	31,02
Actions étrangères	28,89
Liquidités et équivalents	2,40

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 177,48 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,01 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,34	1,58	1,23	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,92	2,51	1,80	1,40	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,08	2,73	--	1,60	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré de valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré neutre canadien

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de Placements Greystone TD
Valeur totale du fonds : 291 591 673 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,44 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,66	19,44	1 307 231	2,95	19,08	8 958 851	3,11	18,66	199 538
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,31	19,72	664 525	2,48	19,38	2 348 951	2,70	18,87	242 113
Partenaire : option AFA [2]	1,57	13,12	59 664	1,86	12,91	1 060 719	2,02	12,80	16 210
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	13,37	51 648	1,39	13,25	155 872	1,60	13,09	35 360

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds équilibré en gestion commune TD Greystone.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	6,09
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	2,00
Gouv. du Canada, 0,02 %, 2031-06-01	1,97
Microsoft Corp.	1,81
Banque Royale du Canada	1,76
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,75 %, 2030-06-15	1,75
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,55
Apple Inc.	1,45
Province de l'Ontario, 2,05 %, 2030-06-02	1,45
Banque de Montréal	1,41
Total	21,23
Nombre total des placements :	**403**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	39,15
Revenu fixe	37,15
Actions canadiennes	19,97
Liquidités et équivalents	3,73

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 591,64 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,76 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré neutre canadien

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,31	1,57	1,22	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,95	2,48	1,86	1,39	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,11	2,70	2,02	1,60	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré neutre canadien

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'excellence canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Invesco Canada Ltée
Valeur totale du fonds : 273 191 458 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	21,81	810 661	2,99	21,55	5 832 242	3,15	21,01	211 651
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,32	22,34	480 515	2,48	21,96	1 826 074	2,71	21,36	175 304
Partenaire : option AFA [2]	1,73	13,77	23 225	1,88	13,65	696 923	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	14,08	25 465	1,38	13,96	116 438	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds de croissance du revenu Invesco.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	6,08
Banque Royale du Canada	4,09
ICON PLC Shs	3,44
UnitedHealth Group Inc.	3,10
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,98
Canadian Natural Resources Ltd.	2,91
Telus Corp.	2,83
Aon PLCCl A	2,65
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	2,51
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	2,23
Total	32,82
Nombre total des placements :	**271**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	42,25
Revenu fixe	27,15
Actions étrangères	26,98
Liquidités et équivalents	2,20

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 630,05 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,01 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2024, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Équilibré d'excellence canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,32	1,73	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,99	2,48	1,88	1,38	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,15	2,71	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré d'excellence canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique mondial

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 14 novembre 2016
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 29 891 636 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,04 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,62	12,27	288 311	2,84	12,11	795 252	3,01	11,97	48 084
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,38	12,51	276 564	2,54	12,36	684 407	2,76	12,18	4 860
Partenaire : option AFA [2]	1,51	11,93	21 918	1,74	11,79	35 736	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	12,09	24 665	1,44	11,98	50 404	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions axées sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique mondial Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	2,68
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2028-03-01	2,13
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	2,06
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2052-02-15	1,78
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2031-01-15	1,56
SAP SE Shs	1,46
Broadcom Inc.	1,42
JPMorgan Chase & Co.	1,39
Amazon.com Inc.	1,33
Billet du Trésor des États-Unis, 4 %, 2028-02-29	1,32
Total	17,13
Nombre total des placements :	**1733**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	51,46
Revenu fixe	40,25
Liquidités et équivalents	7,75
Autres	0,53
Actions canadiennes	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 7 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 14 novembre 2016 détiendrait 1 226,94 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,91 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 7 dernières années. Au cours des 7 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations canadiennes et étrangères et des actions axées sur le revenu canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu stratégique mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,62	2,38	1,51	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,84	2,54	1,74	1,44	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,01	2,76	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Revenu stratégique mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.
Valeur totale du fonds : 54 913 597 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,20 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,73	10,84	996 170	3,01	10,73	1 876 800
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,37	10,98	564 084	2,65	10,87	1 332 470
Partenaire : option AFA [2]	1,61	11,27	10 957	1,89	11,17	107 414
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,26	11,43	15 188	1,54	11,30	45 032

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale, mais comprend également des titres de participation mondiaux par l'intermédiaire du Portefeuille Fidelity Revenu mondial.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Fiducie de placement mondiale à rendement élevé Fidelity	1,99
Fidelity High Income Commercial Real Estate Currency Neutral Multi-Asset Base Fund	1,82
High Yield Investments Directly Held	1,58
iShares Comex Gold Trust ETF	1,52
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2026-10-15	1,38
Billet du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 2030-05-31	1,29
Microsoft Corp.	1,17
Gouv. du Canada, 3 %, 2025-10-01	0,99
Apple Inc.	0,94
SECTOR SPDRTR-ENERGY ETF	0,90
Total	13,57
Nombre total des placements :	**4414**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	43,92
Actions étrangères	35,99
Actions canadiennes	10,52
Autres	5,27
Liquidités et équivalents	2,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 083,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,24 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations de partout à travers le monde, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,73	2,37	1,61	1,26	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,65	1,89	1,54	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.
Valeur totale du fonds : 109 125 042 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,21 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	11,72	1 651 383	3,09	11,60	3 270 937
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,52	11,85	675 675	2,80	11,73	2 672 074
Partenaire : option AFA [2]	1,71	12,20	102 014	1,99	12,08	176 174
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,42	12,33	217 023	1,69	12,21	206 537

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres de participation, mais comprend également des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale par l'intermédiaire du Portefeuille Fidelity Équilibre mondial.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	1,57
iShares Comex Gold Trust ETF	1,51
Meta Platforms Inc. Cl A	1,40
NVIDIA Corp.	1,27
High Yield Investments Directly Held	1,12
Amazon.com Inc.	1,05
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2026-10-15	1,00
SECTOR SPDRTR-ENERGY ETF	0,99
Fiducie de placement mondiale à rendement élevé Fidelity	0,96
Apple Inc.	0,94
Total	11,80
Nombre total des placements :	**4345**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	50,46
Revenu fixe	27,88
Actions canadiennes	16,02
Autres	3,09
Liquidités et équivalents	-1,75

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 171,65 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,45 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui souhaite bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,52	1,71	1,42	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,09	2,80	1,99	1,69	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur mondiale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.
Valeur totale du fonds : 37 841 036 $
Taux de rotation du portefeuille : 49,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	12,30	507 783	3,10	12,17	890 230
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,46	12,46	260 249	2,74	12,33	936 842
Partenaire : option AFA [2]	1,70	12,82	104 022	1,98	12,68	62 859
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,34	12,98	178 142	1,62	12,84	84 759

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions étrangères et dans une combinaison de titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux placements	% de l'actif
Amgen Inc.	2,67
Qualcomm Inc.	2,49
NetApp Inc.	2,45
American Express Co.	2,39
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	2,32
Amdocs Ltd. Shs	2,13
Gen Digital Inc.	1,89
Masco Corp.	1,87
Flowserve Corp.	1,78
Harley-Davidson Inc.	1,77
Total	21,76
Nombre total des placements :	**181**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	66,70
Revenu fixe	26,55
Liquidités et équivalents	3,59
Actions canadiennes	3,14
Autres	0,03

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 229,88 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,85 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations de partout à travers le monde, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré de valeur mondiale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,46	1,70	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	2,74	1,98	1,62	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré de valeur mondiale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial équilibré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 255 714 457 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,75	22,62	1 690 936	2,97	22,27	4 737 510	3,12	21,71	606 194
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,51	21,01	822 315	2,67	20,65	2 910 741	2,89	20,10	374 920
Partenaire : option AFA [2]	1,65	12,98	26 302	1,87	12,83	138 356	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,41	13,16	53 935	1,58	13,04	90 263	1,80	12,87	7 622

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial équilibré Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Danaher Corp.	3,37
Colgate-Palmolive Co.	2,84
Alphabet Inc. Cl A	2,48
Brookfield Corporation VtgCl A	2,46
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,40
Johnson & Johnson	2,35
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	2,24
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,21
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	2,18
Grainger (W.W.) Inc.	2,13
Total	24,65
Nombre total des placements :	**1198**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	70,35
Revenu fixe	22,25
Liquidités et équivalents	4,49
Actions canadiennes	2,55
Autres	0,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 582,16 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,69 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondial équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,75	2,51	1,65	1,41	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,97	2,67	1,87	1,58	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,12	2,89	--	1,80	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Mondial équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'occasions mondiales de croissance

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 43 819 341 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	11,29	488 520	3,10	11,17	1 034 576
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,47	11,43	466 631	2,75	11,32	1 505 241
Partenaire : option AFA [2]	1,72	11,75	10 515	1,99	11,62	36 512
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	11,90	23 265	1,64	11,77	13 409

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions mondiales et des titres à revenu fixe provenant des quatre coins du monde par l'intermédiaire du Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Schneider Electric S.E. Shs	2,74
Microsoft Corp.	2,71
Roper Technologies Inc.	2,59
Linde PLC Shs	2,45
Accenture PLCClass A	2,33
Aon PLCCl A	2,29
Alcon Inc. Reçu de dépositaire américain Act Nom	2,24
S&P Global Inc.	1,96
Trane Technologies PLC Shs	1,92
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,89
Total	23,13
Nombre total des placements :	**2808**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	62,42
Revenu fixe	31,43
Liquidités et équivalents	5,68
Autres	0,35
Actions canadiennes	0,12

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 128,57 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui cherche à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'occasions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,47	1,72	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	2,75	1,99	1,64	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré d'occasions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré mondial de croissance

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : T. Rowe Price (Canada), Inc.
Valeur totale du fonds : 66 248 529 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,81 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,83	11,16	718 585	3,11	11,04	2 101 680
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,51	11,30	477 328	2,78	11,18	2 078 589
Partenaire : option AFA [2]	1,71	11,63	22 118	1,99	11,50	44 699
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,39	11,76	108 743	1,67	11,64	51 276

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers par l'intermédiaire des fonds distincts suivants : le Fonds d'actions mondiales de croissance Canada Vie et le Fonds du revenu fixe multisectoriel mondial Canada Vie.

Dix principaux placements	% de l'actif
Actions mondiales de croissance	59,88
Revenu fixe multisectoriel mondial	40,12
Total	100,00
Nombre total des placements :	**2**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	57,86
Revenu fixe	31,40
Liquidités et équivalents	9,39
Actions canadiennes	1,27
Autres	0,07

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 115,57 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,05 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui cherche à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations de partout à travers le monde, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé, pour ce fonds, à une partie des frais équivalant à 0,03 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Équilibré mondial de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,51	1,71	1,39	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,78	1,99	1,67	0,11	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Équilibré mondial de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes à faible volatilité

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 9 558 791 $
Taux de rotation du portefeuille : 81,13 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,68	11,71	96 093	2,90	11,61	276 239	3,24	11,45	12 778
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,22	11,94	79 108	2,44	11,83	292 647	2,78	11,67	15 549
Partenaire : option AFA [2]	1,57	12,27	604	1,79	12,15	9 597	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,33	12,39	14 094	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Financière Sun Life Inc.	4,12
Intact Financial Corporation	3,60
Thomson Reuters Corp. Com No Par	3,18
Banque Royale du Canada	2,88
Pembina Pipeline Corp.	2,83
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,77
Société Financière Manuvie	2,73
Chemin de fer Canadien Limitée	2,63
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,62
Bank of Nova Scotia (The)	2,57
Total	29,93
Nombre total des placements :	**89**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	97,26
Liquidités et équivalents	2,52
Actions étrangères	0,22

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 171,38 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions canadiennes à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,68	2,22	1,57	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,90	2,44	1,79	1,33	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,24	2,78	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions canadiennes à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens de base

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 1 331 717 163 $
Taux de rotation du portefeuille : 57,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,52	25,27	3 696 559	2,63	24,98	11 655 744	3,10	23,36	1 026 731
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,14	22,30	2 887 619	2,36	21,75	13 864 472	2,69	20,89	1 083 560
Partenaire : option AFA [2]	1,42	13,03	216 867	1,53	12,96	399 226	2,00	12,63	34 015
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,04	13,30	173 020	1,26	13,14	563 394	1,59	12,91	15 733

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,17
Banque de Montréal	6,17
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,89
Telus Corp.	4,46
Canadian Natural Resources Ltd.	4,45
Financière Sun Life Inc.	4,30
TC Energy Corp.	4,26
Enbridge Inc.	3,54
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,44
Bank of Nova Scotia (The)	3,32
Total	48,01
Nombre total des placements :	**50**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	97,51
Actions étrangères	1,54
Autres	0,63
Liquidités et équivalents	0,33

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 675,12 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,52	2,14	1,42	1,04	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,63	2,36	1,53	1,26	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,10	2,69	2,00	1,59	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes canadiens de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes principalement canadiens

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 333 336 336 $
Taux de rotation du portefeuille : 47,27 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,62	22,08	1 414 445	2,73	21,70	4 170 566	3,10	20,75	142 222
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,16	20,44	1 384 556	2,38	19,93	3 657 151	2,72	19,17	84 915
Partenaire : option AFA [2]	1,51	14,09	209 867	1,62	14,01	256 684	1,99	13,73	9 143
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,05	14,45	390 585	1,27	14,28	353 901	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,49
Banque de Montréal	5,71
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,47
Telus Corp.	4,13
Canadian Natural Resources Ltd.	4,10
Financière Sun Life Inc.	3,91
TC Energy Corp.	3,85
Enbridge Inc.	3,25
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,18
Bank of Nova Scotia (The)	3,02
Total	44,11
Nombre total des placements :	**60**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	89,45
Actions étrangères	8,37
Autres	1,76
Liquidités et équivalents	0,42

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 549,71 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,48 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes principalement canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,62	2,16	1,51	1,05	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,73	2,38	1,62	1,27	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,10	2,72	1,99	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes principalement canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 128 675 247 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,78	12,48	1 821 335	2,95	12,39	3 060 615	3,32	12,20	157 287
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,38	12,69	1 340 333	2,60	12,58	2 988 531	2,93	12,40	78 041
Partenaire : option AFA [2]	1,67	13,09	40 763	1,84	12,98	123 266	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,26	13,29	85 017	1,49	13,17	129 431	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Dividendes canadiens Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,94
Banque de Montréal	5,26
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,02
Telus Corp.	3,80
Canadian Natural Resources Ltd.	3,77
Financière Sun Life Inc.	3,62
TC Energy Corp.	3,60
Enbridge Inc.	3,00
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,92
Bank of Nova Scotia (The)	2,82
Total	40,76
Nombre total des placements :	**139**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	82,57
Actions étrangères	15,52
Liquidités et équivalents	1,58
Autres	0,33

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 247,72 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	2,38	1,67	1,26	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,95	2,60	1,84	1,49	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,32	2,93	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 162 615 235 $
Taux de rotation du portefeuille : 86,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,70	13,05	159 321	2,86	12,93	168 201
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,25	13,30	161 652	2,47	13,17	176 491
Partenaire : option AFA [2]	1,59	13,71	8 915	1,76	13,60	8 924
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,14	13,99	355	1,36	13,85	672

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,65
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,60
Banque de Montréal	4,89
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,70
Shopify Inc. Cl A	3,05
Constellation Software Inc.	3,04
Chemin de fer Canadien Limitée	3,01
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,56
Brookfield Corporation VtgCl A	2,54
Total	41,07
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	93,00
Actions étrangères	6,04
Autres	0,62
Liquidités et équivalents	0,34

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 305,09 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,04 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions canadiennes Parcours ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,25	1,59	1,14	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,86	2,47	1,76	1,36	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 212 028 228 $
Taux de rotation du portefeuille : 70,87 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,64	20,04	223 822	2,86	19,55	506 276	3,19	18,68	32 074
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,19	21,40	128 735	2,40	20,90	306 628	2,73	20,08	37 011
Partenaire : option AFA [2]	1,55	13,79	8 219	1,77	13,63	16 067	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	14,14	6 412	1,31	13,97	14 818	1,64	13,72	5 183

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,65
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,60
Banque de Montréal	4,89
Canadian Natural Resources Ltd.	4,04
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,76
Shopify Inc. Cl A	3,07
Constellation Software Inc.	3,04
Chemin de fer Canadien Limitée	3,00
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,57
Brookfield Corporation VtgCl A	2,54
Total	41,15
Nombre total des placements :	**57**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	92,92
Actions étrangères	6,14
Liquidités et équivalents	0,94

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 621,82 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,64	2,19	1,55	1,09	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,86	2,40	1,77	1,31	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,19	2,73	--	1,64	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de valeur canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 22 août 2001
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 126 370 529 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,67	18,23	154 625	2,83	17,88	417 440	3,20	17,03	25 391
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,21	20,29	143 016	2,43	19,81	298 716	2,76	19,04	26 304
Partenaire : option AFA [2]	1,56	13,41	2 186	1,73	13,29	36 328	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	13,75	30 062	1,32	13,58	33 647	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,77
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,98
Canadian Natural Resources Ltd.	3,91
Banque de Montréal	3,87
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,82
Chemin de fer Canadien Limitée	3,61
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,95
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,71
Suncor Energy Inc.	2,57
Bank of Nova Scotia (The)	2,51
Total	38,71
Nombre total des placements :	**559**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	93,80
Actions étrangères	4,64
Autres	0,90
Liquidités et équivalents	0,66

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 566,16 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,59 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions de valeur canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,21	1,56	1,10	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,83	2,43	1,73	1,32	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,20	2,76	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions de valeur canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance principalement canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 131 265 744 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,32 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,94	23,39	811 310	3,05	22,91	1 605 809	3,47	21,96	108 571
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,48	23,95	726 511	2,70	23,34	1 429 192	3,04	22,45	52 892
Partenaire : option AFA [2]	1,83	14,82	67 702	1,94	14,73	121 169	2,36	14,40	11 174
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	15,21	175 901	1,59	15,02	196 095	1,93	14,75	13 140

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance principalement canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Intact Financial Corporation	5,23
Stantec Inc.	5,18
CAE Inc.	5,11
Banque Royale du Canada	4,73
Premium Brands Holdings Corporation	4,35
Schneider Electric S.E. Shs	4,24
Accenture PLCClass A	4,22
Boyd Group Services Inc.	4,05
Dollarama Inc.	3,88
Aon PLCCl A	3,82
Total	44,81
Nombre total des placements :	**33**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	54,78
Actions étrangères	39,05
Liquidités et équivalents	6,32
Autres	-0,15

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 824,21 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,20 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,94	2,48	1,83	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,05	2,70	1,94	1,59	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,47	3,04	2,36	1,93	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur principalement canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.
Valeur totale du fonds : 242 204 826 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,81	12,76	2 397 433	3,02	12,65	5 329 186	3,40	12,45	172 946
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,40	12,98	1 873 262	2,62	12,86	6 023 173	2,96	12,68	65 658
Partenaire : option AFA [2]	1,69	13,36	227 595	1,90	13,24	291 882	2,28	13,04	1 556
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	13,59	484 637	1,51	13,46	633 278	1,84	13,28	20 133

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,17
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,21
Chemin de fer Canadien Limitée	3,28
Banque de Montréal	3,15
Société Financière Manuvie	3,05
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	2,96
TC Energy Corp.	2,94
Financière Sun Life Inc.	2,77
Restaurant Brands International Inc.	2,67
Magna International Inc.	2,65
Total	34,85
Nombre total des placements :	**68**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	69,31
Actions étrangères	28,79
Liquidités et équivalents	1,91

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 275,84 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,04 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,40	1,69	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,02	2,62	1,90	1,51	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,40	2,96	2,28	1,84	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fidelity Frontière Nord®

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 168 138 160 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,06	25,87	600 548	3,39	25,02	1 577 650	3,66	24,05	263 599
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,65	25,71	466 882	2,87	25,10	1 395 273	3,21	24,11	143 753
Partenaire : option AFA [2]	1,95	15,46	8 540	2,28	15,18	92 297	2,56	14,88	21 333
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,55	15,73	10 000	1,77	15,61	61 453	2,10	15,26	10 773

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du *Fonds Fidelity Frontière Nord®*.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Chemin de fer Canadien Limitée	4,94
Banque Royale du Canada	4,94
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	3,86
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,83
Canadian Natural Resources Ltd.	3,69
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,47
Constellation Software Inc.	2,86
Agnico-Eagle Mines Ltd.	2,81
Intact Financial Corporation	2,69
TMX Group Limited	2,52
Total	35,61
Nombre total des placements :	**156**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	86,33
Actions étrangères	9,34
Liquidités et équivalents	4,09
Revenu fixe	0,15

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 850,33 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,35 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fidelity Frontière Nord®

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,06	2,65	1,95	1,55	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,39	2,87	2,28	1,77	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,66	3,21	2,56	2,10	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fidelity Frontière Nord®

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions fondamentales canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.
Valeur totale du fonds : 53 750 076 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,71	12,41	595 367	2,99	12,24	780 361
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,42	12,57	719 528	2,70	12,41	676 652
Partenaire : option AFA [2]	1,60	13,04	12 521	1,88	12,88	57 285
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	13,22	31 962	1,59	13,05	170 111

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions fondamentales canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,66
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,82
Shopify Inc. Cl A	4,37
Canadian Natural Resources Ltd.	3,50
Banque de Montréal	3,48
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,24
Constellation Software Inc.	3,21
Chemin de fer Canadien Limitée	2,51
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,33
Enbridge Inc.	2,19
Total	36,31
Nombre total des placements :	**100**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	96,27
Actions étrangères	2,29
Liquidités et équivalents	1,19
Autres	0,24

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 241,41 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 10 mai 2024, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes et avant le 23 octobre 2023, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours. En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours à Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie puis, le 27 novembre 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie à Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie et Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée en assume les responsabilités de gestion de portefeuille. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions fondamentales canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,71	2,42	1,60	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,99	2,70	1,88	1,59	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions fondamentales canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 116 167 126 $
Taux de rotation du portefeuille : 64,92 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,78	25,08	415 199	3,01	24,30	858 186	3,43	22,95	51 535
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,32	20,95	430 625	2,55	20,42	732 124	2,93	19,52	29 917
Partenaire : option AFA [2]	1,68	12,87	42 136	1,90	12,71	61 884	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	13,19	48 575	1,44	13,03	54 981	1,83	12,76	924

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des sociétés canadiennes à moyenne capitalisation et il souscrit un certain volume d'actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Boyd Group Services Inc.	3,84
EQB Inc.	3,55
Stantec Inc.	3,50
Element Fleet Management Corp.	3,40
The Descartes Systems Group Inc.	3,19
Savaria Corporation	2,96
Dream Industrial Tr Unit	2,91
Quincaillerie Richelieu Ltée	2,85
ATS Automation Tooling Systems Inc.	2,84
Stella-Jones Inc.	2,80
Total	31,84
Nombre total des placements :	**179**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	99,42
Liquidités et équivalents	0,57
Actions étrangères	0,01

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 502,29 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises de taille plus petite, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré à élevé » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	2,32	1,68	1,22	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,55	1,90	1,44	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,43	2,93	--	1,83	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Immobilier

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Conseillers immobiliers GWL inc.
Valeur totale du fonds : 550 993 957 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,47 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,03	18,46	3 577 666	3,13	18,07	3 153 096	3,56	17,01	394 534
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,57	16,00	2 353 441	2,74	15,69	3 493 560	3,12	15,01	210 191
Partenaire : option AFA [2]	1,93	12,10	408 956	2,03	12,03	389 895	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,48	12,40	893 990	1,64	12,29	652 231	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille constitué principalement de biens immobiliers productifs de revenus au Canada.

Dix principaux placements	% de l'actif
Laird Business Park, Mississauga, ON	4,45
The Livmore High Park, Toronto, ON	3,72
High Park Village - West Tower, Toronto, ON	3,56
Grenadier Square Redevelopment, Toronto, ON	3,04
The Lillian Redpath Towers, Toronto, ON	2,44
33 Yonge Street, Toronto, ON	2,38
320 McRae Avenue, Ottawa, ON	2,31
Bayview Village Place, Toronto, ON	2,18
6301, 6315, 6325 106 Avenue SE, Calgary, AB	2,05
5150 - 5160 Yonge Street, Toronto, ON	2,02
Total	28,15
Nombre total des placements :	**120**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	93,26
Liquidités et équivalents	3,38
Revenu fixe	3,36

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 292,63 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,60 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de croissance à long terme, par la voie d'un portefeuille de biens immobiliers canadiens, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré, à cause des hausses et des baisses du marché immobilier. Il se peut que les rachats soient interrompus provisoirement durant toute période pendant laquelle le fonds ne contiendrait pas suffisamment de liquidités ou de titres facilement négociables pour faire face aux demandes de rachat. **Ce fonds doit être considéré comme un placement à long terme, car il ne convient pas à une personne qui pourrait être forcée de convertir rapidement ses avoirs en argent comptant**.

Notes

Au cours des cinq dernières années, les activités d'achat de biens immobiliers du fonds Immobilier ont atteint un total de 471 millions de dollars, alors que celles des ventes représentaient un total de 595 millions de dollars.

Immobilier

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,03	2,57	1,93	1,48	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,74	2,03	1,64	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,56	3,12	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Immobilier

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales à faible volatilité

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 16 747 322 $
Taux de rotation du portefeuille : 55,15 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,87	11,56	64 791	3,02	11,48	201 793	3,39	11,30	6 442
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,41	11,78	63 057	2,63	11,67	145 013	2,96	11,51	9 103
Partenaire : option AFA [2]	1,78	12,11	208	1,93	12,02	12 281	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	12,34	3 390	1,54	12,22	18 948	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions d'entreprises de partout dans le monde, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	2,59
Microsoft Corp.	2,30
Henkel AG & Co. KGaA	1,92
Regions Financial Corp.	1,37
Home Depot Inc.	1,30
Alphabet Inc. Cl A	1,29
Société Financière Manuvie	1,27
CVS Health Corp.	1,25
Texas Instruments Inc.	1,25
Cognizant Technology Solutions Corporation Cl A	1,23
Total	15,76
Nombre total des placements :	**4506**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	93,30
Liquidités et équivalents	2,89
Actions canadiennes	2,84
Revenu fixe	0,96
Autres	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 155,64 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,54 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions mondiales à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,87	2,41	1,78	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,02	2,63	1,93	1,54	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,39	2,96	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes mondiaux

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 223 965 665 $
Taux de rotation du portefeuille : 18,06 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,84	15,40	994 522	3,01	15,17	2 268 542	3,28	14,80	88 661
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,38	16,04	783 163	2,66	15,62	2 356 821	2,99	15,11	158 744
Partenaire : option AFA [2]	1,73	12,72	41 415	1,90	12,61	74 260	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	13,04	60 872	1,55	12,85	138 212	1,88	12,63	4 380

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions de partout dans le monde qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
CRH PLC Shs	4,10
DCC plc Shs	3,89
Sanofi Shs	3,70
Novartis AG Namen -Akt	3,66
Allianz SE Namen -Akt Vinkuliert	3,49
Procter & Gamble Co.	3,45
Samsung Electronics Co. Ltd. PfdNon -Voting	3,38
Johnson & Johnson	3,33
L'Air Liquide S.A. Shs	3,32
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,08
Total	35,41
Nombre total des placements :	**41**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,08
Liquidités et équivalents	2,16
Actions canadiennes	1,49
Autres	0,27

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 539,74 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,93 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,84	2,38	1,73	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,66	1,90	1,55	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,28	2,99	--	1,88	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales toutes capitalisations

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 146 668 036 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,39 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	29,58	427 201	2,98	28,79	938 568	3,25	27,76	66 045
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,36	29,69	324 213	2,69	28,63	820 812	3,07	27,24	34 275
Partenaire : option AFA [2]	1,72	13,04	147 868	1,88	12,93	181 925	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,26	13,37	217 865	1,59	13,14	234 958	1,98	12,86	14 378

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées partout dans le monde.

Dix principaux placements	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,58
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,91
Booking Holdings Inc.	3,17
Oracle Corp.	3,15
Costco Wholesale Corp.	3,12
Alphabet Inc. Cl A	3,12
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	2,94
S&P Global Inc.	2,26
McDonald's Corp.	2,10
Nike Inc. Cl B	2,07
Total	30,42
Nombre total des placements :	**78**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,56
Liquidités et équivalents	2,35
Autres	0,09

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 933,01 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales toutes capitalisations

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,36	1,72	1,26	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,69	1,88	1,59	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,25	3,07	--	1,98	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales toutes capitalisations

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fondateurs d'actions mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 25 226 355 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,78	13,76	178 610	3,11	13,59	371 828
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,43	13,94	93 195	2,76	13,77	356 015
Partenaire : option AFA [2]	1,68	14,33	34 271	2,01	14,15	14 273
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	14,51	24 750	1,66	14,34	11 447

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées partout dans le monde.

Dix principaux placements	% de l'actif
Amgen Inc.	3,54
Qualcomm Inc.	3,29
NetApp Inc.	3,24
American Express Co.	3,17
Amdocs Ltd. Shs	2,82
Omnicom Group Inc.	2,65
Gen Digital Inc.	2,51
Masco Corp.	2,48
Flowserve Corp.	2,35
Harley-Davidson Inc.	2,35
Total	28,39
Nombre total des placements :	**93**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	93,91
Actions canadiennes	4,82
Liquidités et équivalents	1,20
Autres	0,06

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 375,85 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,17 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fondateurs d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	2,43	1,68	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,11	2,76	2,01	1,66	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fondateurs d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions étrangères

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 52 608 760 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,01	12,09	499 331	3,18	12,01	911 687	3,70	11,75	44 326
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,54	12,33	352 470	2,88	12,16	935 007	3,33	11,94	8 735
Partenaire : option AFA [2]	1,89	12,66	118 746	2,06	12,57	178 956	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	12,91	243 802	1,77	12,73	383 825	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions étrangères Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Danaher Corp.	4,28
Colgate-Palmolive Co.	3,60
Alphabet Inc. Cl A	3,15
Brookfield Corporation VtgCl A	3,12
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,05
Johnson & Johnson	3,00
Reckitt Benckiser Group PLC Shs	2,85
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,80
Seven & i Holdings Co. Ltd. Shs	2,75
Grainger (W.W.) Inc.	2,70
Total	31,31
Nombre total des placements :	**46**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	89,23
Liquidités et équivalents	7,63
Actions canadiennes	3,12
Autres	0,02

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 209,15 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions étrangères

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,01	2,54	1,89	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,18	2,88	2,06	1,77	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,70	3,33	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions étrangères

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'actions mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 49 965 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,99	10,06	4 789	3,28	10,06	178
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions mondiales sélectionnées au moyen d'une approche d'investissement responsable, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'actions mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	6,72
Amazon.com Inc.	5,17
UnitedHealth Group Inc.	3,59
Mastercard Inc. Cl A	3,51
Progressive Corp.	2,93
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	2,56
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,54
NVIDIA Corp.	2,52
Costco Wholesale Corp.	2,44
Intuit Inc.	2,22
Total	34,20
Nombre total des placements :	**59**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,98
Autres	1,58
Liquidités et équivalents	-0,55

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Durable d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,99	--	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,28	--	--	--	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Durable d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : Capital Group
Valeur totale du fonds : 55 172 697 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,39 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,05	12,04	529 545	3,38	11,90	1 176 160
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,70	12,19	519 300	3,03	12,05	1 605 230
Partenaire : option AFA [2]	1,94	12,53	55 785	2,27	12,38	101 279
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,59	12,69	173 700	1,93	12,54	217 428

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions mondiales des quatre coins du monde par l'intermédiaire du Fonds Capital Group actions mondiales.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Eli Lilly & Co.	3,14
Microsoft Corp.	3,10
NOVO NORDISK A/S B	3,10
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	2,91
Broadcom Inc.	2,55
UnitedHealth Group Inc.	2,43
Meta Platforms Inc. Cl A	2,12
Blackstone Inc.	1,60
Caterpillar Inc.	1,56
Alphabet Inc. Cl A	1,56
Total	24,05
Nombre total des placements :	**205**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	87,46
Actions canadiennes	7,41
Liquidités et équivalents	5,13

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 203,76 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,23 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,05	2,70	1,94	1,59	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,38	3,03	2,27	1,93	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales Fidelity

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.
Valeur totale du fonds : 98 683 651 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,19	30,70	425 352	3,46	29,89	899 505	3,79	28,54	246 938
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,79	32,27	225 172	3,12	31,06	647 281	3,55	29,51	68 423
Partenaire : option AFA [2]	2,09	14,44	36 916	2,37	14,23	67 483	2,70	13,97	33 009
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,70	14,76	25 296	2,02	14,50	142 462	2,46	14,15	17 091

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises aux quatre coins du monde, par l'intermédiaire du Fonds Fidelity mondial.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	5,53
Alphabet Inc. Cl A	3,12
Amazon.com Inc.	2,86
UnitedHealth Group Inc.	2,17
JPMorgan Chase & Co.	2,04
Mastercard Inc. Cl A	1,96
Cencora Inc.	1,86
HCA Healthcare Inc.	1,62
E.ON SE Namen -Akt	1,58
TDK Corp. Shs	1,53
Total	24,27
Nombre total des placements :	**252**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,90
Actions canadiennes	1,41
Liquidités et équivalents	0,59

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 2 223,27 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,32 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,19	2,79	2,09	1,70	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,46	3,12	2,37	2,02	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,79	3,55	2,70	2,46	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Occasions mondiales de croissance

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 454 781 630 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,54 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,06	33,36	1 362 275	3,27	32,39	2 986 881	3,69	30,58	175 243
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,59	32,58	1 111 384	2,92	31,37	2 605 841	3,36	29,76	160 057
Partenaire : option AFA [2]	1,95	14,93	134 077	2,16	14,75	239 557	2,58	14,42	9 142
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,48	15,33	226 227	1,81	15,05	439 080	2,25	14,69	33 154

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Occasions de croissance mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Schneider Electric S.E. Shs	4,23
Microsoft Corp.	4,19
Roper Technologies Inc.	4,04
Accenture PLCClass A	3,68
Linde PLC Shs	3,68
Aon PLCCl A	3,62
Alcon Inc. Reçu de dépositaire américain Act Nom	3,31
S&P Global Inc.	3,04
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,95
Apple Inc.	2,93
Total	35,68
Nombre total des placements :	**42**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,36
Liquidités et équivalents	4,52
Autres	0,12

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 2 139,31 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Occasions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,06	2,59	1,95	1,48	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,27	2,92	2,16	1,81	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,69	3,36	2,58	2,25	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Occasions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales de croissance

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 11 mai 2020
Date de création du fonds : 11 mai 2020
Gestionnaire : T. Rowe Price (Canada), Inc.
Valeur totale du fonds : 73 465 999 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,05 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,11	11,98	506 811	3,44	11,83	792 306
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,75	12,14	358 795	3,08	12,00	787 553
Partenaire : option AFA [2]	2,01	12,47	26 618	2,34	12,32	35 082
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,65	12,63	8 105	1,98	12,49	81 898

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions mondiales provenant des quatre coins du monde par l'intermédiaire du Fonds en gestion commune d'actions mondiales de croissance T. Rowe Price.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,48
Apple Inc.	3,66
Amazon.com Inc.	3,07
NVIDIA Corp.	2,95
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	2,65
Roper Technologies Inc.	1,94
Eli Lilly & Co.	1,76
Charles Schwab Corp.	1,41
PT Sumber Alfaria Trijaya TbkNew	1,34
Linde PLC Shs	1,33
Total	24,59
Nombre total des placements :	**199**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,61
Actions canadiennes	2,13
Liquidités et équivalents	1,26

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 11 mai 2020 détiendrait 1 198,09 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,09 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales de croissance

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,11	2,75	2,01	1,65	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,44	3,08	2,34	1,98	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions mondiales de croissance

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 100 770 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,12 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,94	10,80	764	3,39	10,79	263
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	10,81	1 232	3,03	10,80	749
Partenaire : option AFA [2]	1,84	10,82	1 183	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés mondiales de petite à moyenne capitalisation, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Charles River Laboratories International Inc.	2,83
DexCom, Inc.	2,76
Akamai Technologies Inc.	2,71
Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	2,57
Broadridge Financial Solutions Inc.	2,32
ExlService Holdings, Inc.	2,27
Vontier Corp.	2,25
Bio-Techne Corporation	2,22
Bright Horizons Family Solutions LLC	2,21
Maximus Inc.	2,18
Total	24,32
Nombre total des placements :	**161**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,36
Liquidités et équivalents	2,62
Autres	0,02

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales de petite à moyenne capitalisation et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé à une partie des frais équivalant à 0,02 pour cent pour la série privilégiée 1. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,94	2,60	1,84	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,39	3,03	--	--	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance petites et moyennes capitalisations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes américains

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 408 599 726 $
Taux de rotation du portefeuille : 45,80 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,65	28,76	2 135 143	2,87	28,19	4 463 791	3,15	27,39	397 581
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,20	30,25	1 628 302	2,47	29,39	3 632 624	2,86	28,21	158 544
Partenaire : option AFA [2]	1,56	15,66	80 156	1,78	15,48	281 790	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	16,06	236 994	1,37	15,82	426 362	1,76	15,49	4 045

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions américaines rapportant des dividendes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Microsoft Corp.	6,34
Alphabet Inc. Cl A	4,03
Broadcom Inc.	3,50
Apple Inc.	3,18
Eaton Corp. PLC Shs	3,07
Amazon.com Inc.	2,72
Analog Devices Inc.	2,71
McDonald's Corp.	2,57
Eli Lilly & Co.	2,52
Mastercard Inc. Cl A	2,42
Total	33,06
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,12
Actions canadiennes	1,00
Autres	0,70
Liquidités et équivalents	0,18

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 2 575,43 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,92 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance d'actions américaines rapportant des dividendes et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes américains

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,65	2,20	1,56	1,10	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,87	2,47	1,78	1,37	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,15	2,86	--	1,76	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes américains

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance des États-Unis

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 29 908 576 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,72	13,28	412 487	2,94	13,16	634 048	3,22	13,01	37 066
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,26	13,54	272 607	2,54	13,39	714 818	2,92	13,17	63 330
Partenaire : option AFA [2]	1,62	13,91	4 659	1,84	13,78	12 992	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,16	14,18	23 771	1,43	14,02	24 670	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Microsoft Corp.	5,24
Roper Technologies Inc.	4,90
Accenture PLCClass A	4,62
Aon PLCCl A	4,52
Linde PLC Shs	4,27
Schneider Electric S.E. Shs	4,00
S&P Global Inc.	3,85
Apple Inc.	3,81
Trane Technologies PLC Shs	3,65
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,64
Total	42,50
Nombre total des placements :	**506**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,37
Liquidités et équivalents	3,63

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 328,40 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,07 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,72	2,26	1,62	1,16	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,94	2,54	1,84	1,43	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,22	2,92	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américain

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC
Valeur totale du fonds : 24 717 601 $
Taux de rotation du portefeuille : 103,57 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,78	15,02	297 075	3,06	14,81	393 306
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,56	15,16	327 822	2,83	14,96	260 858
Partenaire : option AFA [2]	1,69	15,77	4 674	1,96	15,57	21 084
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,46	15,93	7 870	1,74	15,62	19 020

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur des États-Unis Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	3,58
Exxon Mobil Corp.	3,15
PulteGroup Inc.	2,95
Bank of America Corp.	2,64
Walmart Inc.	2,51
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	2,34
Oracle Corp.	2,32
Qualcomm Inc.	2,28
Citigroup Inc. Com New	2,18
McKesson Corp.	2,17
Total	26,10
Nombre total des placements :	**70**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,18
Liquidités et équivalents	1,66
Autres	0,16

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 501,87 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,37 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Concentré d'actions américaines Parcours ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Valeur américain

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	2,56	1,69	1,46	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,06	2,83	1,96	1,74	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur américain

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance toutes capitalisations américaines

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 22 août 2001
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC
Valeur totale du fonds : 900 764 581 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,75 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,96	62,98	2 345 529	2,98	62,61	3 495 292	3,40	58,71	956 837
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,45	56,95	1 688 811	2,72	55,10	3 146 621	3,16	52,37	342 450
Partenaire : option AFA [2]	1,86	19,76	95 067	1,89	19,73	146 151	2,30	19,28	2 970
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,35	20,33	138 838	1,63	20,03	308 582	2,07	19,56	19 763

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	9,97
Apple Inc.	9,58
Amazon.com Inc.	6,75
NVIDIA Corp.	5,29
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	4,67
Broadcom Inc.	3,26
Meta Platforms Inc. Cl A	2,56
Mastercard Inc. Cl A	2,47
Eli Lilly & Co.	2,39
UnitedHealth Group Inc.	2,35
Total	49,28
Nombre total des placements :	**63**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,29
Actions canadiennes	3,64
Liquidités et équivalents	1,08

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 3 681,32 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 13,92 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Depuis septembre 2014, Putnam Investments Canada ULC assume la responsabilité de la gestion du portefeuille en tant que sous-conseiller pour le compte de Placements Mackenzie et est maintenant le gestionnaire du fonds. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent.

Croissance toutes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,96	2,45	1,86	1,35	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,72	1,89	1,63	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,40	3,16	2,30	2,07	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance toutes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines ESG

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 70 395 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,77	10,24	6 852	3,10	10,24	23
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines sélectionnées au moyen d'une approche d'investissement responsable, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions américaines ESG Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	7,33
Apple Inc.	6,98
Amazon.com Inc.	3,82
NVIDIA Corp.	3,26
Alphabet Inc. Cl A	2,09
Meta Platforms Inc. Cl A	1,95
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,71
UnitedHealth Group Inc.	1,60
Tesla Inc.	1,57
Visa Inc. Com Cl A	1,52
Total	31,83
Nombre total des placements :	**272**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,26
Autres	1,41
Actions canadiennes	0,10
Liquidités et équivalents	-0,77

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions américaines et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines ESG

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,77	--	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	--	--	--	0,16	s.o.	s.o.

Actions américaines ESG

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 99 $
Taux de rotation du portefeuille : --

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,78	9,94	10	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés américaines qui sont bien placées pour profiter d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	6,74
Microsoft Corp.	6,17
Alphabet Inc. Cl A	3,30
NVIDIA Corp.	2,98
Amazon.com Inc.	2,92
Tesla Inc.	1,86
Meta Platforms Inc. Cl A	1,57
Eli Lilly & Co.	1,40
UnitedHealth Group Inc.	1,36
Visa Inc. Com Cl A	1,24
Total	29,53
Nombre total des placements :	**411**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,12
Autres	3,67
Actions canadiennes	0,26
Liquidités et équivalents	-3,05

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | **Modéré** | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions américaines et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	--	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	--	--	--	--	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américaine

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.
Valeur totale du fonds : 166 920 662 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,07 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,93	13,60	827 481	3,15	13,48	1 537 248	3,49	13,29	117 946
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,44	13,89	993 236	2,71	13,73	1 679 849	3,10	13,38	55 234
Partenaire : option AFA [2]	1,82	14,11	43 731	2,04	14,12	115 368	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	14,54	44 941	1,60	14,38	168 287	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines, par l'intermédiaire du Fonds d'actions américaines Beutel Goodman.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Qualcomm Inc.	4,91
Harley-Davidson Inc.	4,81
Amgen Inc.	4,67
Omnicom Group Inc.	4,59
NetApp Inc.	4,56
Kellogg Co.	4,36
Gen Digital Inc.	4,31
Kimberly-Clark Corp.	4,17
Biogen Inc.	4,07
Polaris Inc.	4,05
Total	44,49
Nombre total des placements :	**33**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,66
Liquidités et équivalents	2,34

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 360,24 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé, pour ce fonds, à une partie des frais équivalant à 0,03 pour cent pour la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire. Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Valeur américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,93	2,44	1,82	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,15	2,71	2,04	1,60	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,49	3,10	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance américaine

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 03 décembre 1999
Gestionnaire : Placements AGF Inc.
Valeur totale du fonds : 555 789 368 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,79 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,99	60,41	1 199 927	3,26	58,80	2 088 371	3,63	55,74	363 420
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,59	50,36	831 329	2,86	48,73	2 428 437	3,25	46,55	188 197
Partenaire : option AFA [2]	1,89	18,15	27 894	2,16	17,89	82 270	2,53	17,53	28 241
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	18,60	24 747	1,76	18,28	118 667	2,15	17,90	28 701

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines, par l'intermédiaire de la Catégorie de croissance américain AGF.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Amazon.com Inc.	7,48
NVIDIA Corp.	4,40
Palo Alto Networks, Inc.	4,09
Eli Lilly & Co.	3,98
Boston Scientific Corp.	3,82
ServiceNow Inc.	3,75
Intuitive Surgical, Inc. Com New	3,72
Cheniere Energy Inc. Com New	3,71
Lam Research Corp.	3,67
Quanta Services Inc.	3,60
Total	42,21
Nombre total des placements :	**32**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	92,32
Liquidités et équivalents	7,68

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 3 227,84 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 12,43 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,99	2,59	1,89	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,26	2,86	2,16	1,76	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,63	3,25	2,53	2,15	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions américaines

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Aristotle Capital Management

Valeur totale du fonds : 48 196 011 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,12 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	14,53	688 130	3,10	14,33	489 416
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,59	14,68	902 593	2,87	14,49	496 738
Partenaire : option AFA [2]	1,72	15,27	22 626	1,99	15,08	74 655
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,49	15,43	36 842	1,76	15,24	140 846

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,36
Adobe Inc.	3,56
Parker-Hannifin Corp.	3,55
Lennar Corp. Cl A	3,47
Martin Marietta Materials Inc.	3,19
ANSYS, Inc.	3,02
Microchip Technology Inc.	2,96
Ameriprise Financial Inc.	2,94
Corteva Inc.	2,74
Capital One Financial Corp.	2,64
Total	32,42
Nombre total des placements :	**43**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,54
Liquidités et équivalents	2,36
Autres	0,10

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 453,30 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,58 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Concentré d'actions américaines Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie à Fonds concentré d'actions américaines Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Concentré d'actions américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,82	2,59	1,72	1,49	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	2,87	1,99	1,76	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Concentré d'actions américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 35 720 094 $
Taux de rotation du portefeuille : 24,61 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,81	12,64	408 653	3,14	12,47	813 166	3,57	12,25	21 425
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,30	12,92	445 941	2,58	12,77	662 943	3,01	12,54	15 353
Partenaire : option AFA [2]	1,72	13,23	22 336	2,05	13,06	46 291	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	13,52	75 236	1,48	13,36	78 402	1,92	13,12	5 042

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises américaines à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements	% de l'actif
DexCom, Inc.	5,02
Charles River Laboratories International Inc.	4,95
Akamai Technologies, Inc.	4,85
Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	4,63
Broadridge Financial Solutions Inc.	4,42
ExlService Holdings, Inc.	4,15
Vontier Corp.	4,11
Bio-Techne Corporation	4,08
Cirrus Logic Inc.	4,07
Maximus Inc.	4,01
Total	44,28
Nombre total des placements :	**31**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,62
Autres	3,54
Liquidités et équivalents	0,83

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 264,28 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,80 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « modéré à élevé » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,30	1,72	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,58	2,05	1,48	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,57	3,01	--	1,92	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance moyennes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur internationale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 108 301 736 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,88	10,37	115 960	3,16	10,23	119 165
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,60	10,49	122 199	2,87	10,36	84 443
Partenaire : option AFA [2]	1,77	10,86	1 784	2,05	10,75	29 125
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,48	11,03	22 257	1,76	10,85	16 365

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
DCC PLC	6,18
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	5,37
Ryanair Holdings PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé New	5,23
Alcon Inc. Reçu de dépositaire américain Act Nom	4,83
EssilorLuxottica Shs	4,65
Ferguson PLC Ord Gbp0.10	3,98
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	3,85
Novartis AG Namen -Akt	3,63
CRH PLC Shs	3,62
Sanofi Shs	3,61
Total	44,95
Nombre total des placements :	**36**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,08
Liquidités et équivalents	2,81
Autres	0,11

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 036,66 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,80 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions internationales Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'actions internationales Parcours Canada Vie à Fonds de valeur internationale Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Valeur internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,88	2,60	1,77	1,48	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,87	2,05	1,76	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Valeur internationale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions internationales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : C WorldWide Asset Management

Valeur totale du fonds : 78 863 267 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,93	13,58	748 549	3,26	13,36	1 271 997
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,65	13,75	914 802	2,98	13,54	1 342 003
Partenaire : option AFA [2]	1,82	14,27	47 429	2,16	14,06	56 870
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,54	14,46	146 436	1,87	14,25	173 820

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	6,78
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	5,76
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	5,73
Ferguson PLC Ord Gbp0.10	5,44
Linde PLC Shs	4,47
Siemens AG Namen -Akt	4,44
HOYA Corp. Shs	3,95
Nestle S.A.Nom	3,89
Sony Group Corp. Shs	3,74
L'Oreal S.A. Shs	3,72
Total	47,92
Nombre total des placements :	**28**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,53
Liquidités et équivalents	1,31
Autres	0,16

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 358,43 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,98 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Concentré d'actions internationales Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada Vie à Fonds concentré d'actions internationales Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Concentré d'actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,93	2,65	1,82	1,54	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,26	2,98	2,16	1,87	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Concentré d'actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 13 588 525 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,91	10,99	182 273	3,14	10,89	329 061	3,56	10,70	77 668
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,51	11,18	216 710	2,84	11,02	214 268	3,29	10,82	16 255
Partenaire : option AFA [2]	1,80	11,51	7 349	2,02	11,40	11 753	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,39	11,71	38 909	1,73	11,55	15 906	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
ASML Holding N.V.	3,19
Shell PLC Ord Sh	3,07
Nestle S.A.Nom	2,91
BHP Group Ltd. Shs	2,36
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd. Shs	2,33
Novo Nordisk AS	2,19
AstraZeneca PLC Shs	2,09
Allianz SE Namen -Akt Vinkuliert	1,99
Roche Holding AG Dividend Right Cert	1,92
L'Air Liquide S.A. Shs	1,92
Total	23,95
Nombre total des placements :	**74**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,09
Liquidités et équivalents	2,67
Autres	0,24

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 099,10 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,91	2,51	1,80	1,39	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,84	2,02	1,73	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,56	3,29	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance internationale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 93 060 485 $
Taux de rotation du portefeuille : 50,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,06	11,47	349 154	3,33	11,35	494 150	3,75	11,15	111 427
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,55	11,72	279 923	2,94	11,53	376 725	3,43	11,30	81 934
Partenaire : option AFA [2]	1,96	12,01	7 533	2,22	11,88	20 518	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,44	12,27	6 251	1,83	12,08	36 105	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
ASML Holding N.V.	5,24
Nestle S.A.Nom	5,08
Novo Nordisk AS	4,42
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton S.E. Shs	3,40
L'Air Liquide S.A. Shs	2,94
AstraZeneca PLC Shs	2,92
Sony Group Corp. Shs	2,75
Atlas Copco AB Share Ak A	2,72
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd. Shs	2,70
RELX PLC Shs	2,62
Total	34,80
Nombre total des placements :	**66**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,92
Liquidités et équivalents	1,90
Autres	0,18

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 147,25 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,36 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,06	2,55	1,96	1,44	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,33	2,94	2,22	1,83	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,75	3,43	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Croissance internationale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actifs réels diversifiés

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : Cohen & Steers
Valeur totale du fonds : 1 146 946 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,35 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,88	10,42	6 705	3,21	10,41	40 549
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,64	10,42	11 405	2,92	10,42	34 750
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,58	10,44	196	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe d'émetteurs de partout dans le monde desquels on s'attend à ce qu'ils soient collectivement résilients face à l'inflation, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actifs réels diversifiés Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
abrdn Bloomberg All Commodity Strategy	2,98
American Tower Corp.	2,58
SPDR Portfolio Short Term Corporate Bond ETF	2,41
BHP Group Ltd. Shs	2,06
Shell PLC Ord Sh	1,87
Vinci S.A. Shs	1,76
TC Energy Corp.	1,76
National Grid PLC Ord Gbp0.12431289	1,40
CF Industries Holdings Inc.	1,39
Chevron Corp.	1,37
Total	19,57
Nombre total des placements :	**245**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	66,19
Revenu fixe	14,80
Actions canadiennes	9,92
Liquidités et équivalents	6,23
Autres	2,86

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen terme, qui recherche un fonds multi-actifs et dont l'exposition à l'inflation est inférieure à celle d'autres fonds à détenir au sein de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, des obligations et des marchandises, l'évolution des taux d'intérêt et des cours boursiers, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Actifs réels diversifiés

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,88	2,64	--	1,58	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,21	2,92	--	--	0,16	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actifs réels diversifiés

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Fidelity Étoile du Nord®

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds : 71 848 877 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,05 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,17	29,23	269 452	3,50	28,22	696 480	3,83	26,85	114 708
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,82	29,20	110 756	3,15	28,14	404 745	3,59	26,69	85 276
Partenaire : option AFA [2]	2,09	13,84	387	2,40	13,61	16 603	2,74	13,35	604
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,71	14,11	1 522	2,05	13,87	13 179	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises localisées aux quatre coins du monde, par l'intermédiaire du *Fonds Fidelity Étoile du Nord®*.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	2,58
NVIDIA Corp.	2,06
Metro Inc.	1,33
Meta Platforms Inc. Cl A	1,30
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,30
Amazon.com Inc.	1,27
Johnson & Johnson	1,06
Imperial Brands PLC Shs	1,05
Diageo PLC Shs	1,05
Nestle S.A.Nom	1,02
Total	14,03
Nombre total des placements :	**820**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	91,46
Actions canadiennes	4,41
Liquidités et équivalents	3,84
Revenu fixe	0,04

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 826,28 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Fidelity Étoile du Nord®

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,17	2,82	2,09	1,71	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,50	3,15	2,40	2,05	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,83	3,59	2,74	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Fidelity Étoile du Nord®

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 6 193 010 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,94 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,29	13,75	96 357	3,51	13,50	167 312	3,83	13,14	34 506
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,56	14,62	25 899	3,00	14,11	89 357	3,43	13,61	19 494
Partenaire : option AFA [2]	2,20	11,76	661	2,41	11,62	776	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Marchés émergents.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	6,26
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,57
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,39
Petroleo Brasileiro S.A. - Petrobras Preferred Shares	2,39
Kia Corp. Shs	2,05
BYD Company Limited-H -	1,92
Banco BTG Pactual S.A. Units Units Representing 1 Common Share And 2 Preferred A	1,85
Novatek Microelectronics Corp. Shs	1,84
Chimei Innolux Corp. Twse Listed Stocks	1,74
BYD Electronic (International) Company Limited Shs	1,69
Total	27,70
Nombre total des placements :	**160**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,50
Liquidités et équivalents	2,19
Autres	-0,69

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 374,66 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,96 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « élevé » à « modéré à élevé ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,29	2,56	2,20	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,51	3,00	2,41	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,83	3,43	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 18 095 952 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,26	12,19	236 935	3,59	11,93	310 761
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,86	12,33	171 961	3,19	12,14	235 436
Partenaire : option AFA [2]	2,15	12,73	14 004	2,49	12,54	16 694
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,76	12,97	30 673	2,09	12,77	4 699

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	6,85
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,87
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	4,07
Petroleo Brasileiro S.A. - Petrobras Preferred Shares	2,53
Kia Corp. Shs	2,09
Grupo Financiero Banorte, S.A.B. de C.V.-O -	2,05
BYD Company Limited-H -	1,99
Banco BTG Pactual S.A. Units Units Representing 1 Common Share And 2 Preferred A	1,86
MediaTek Inc. Shs	1,80
Indian Oil Corp. Ltd.Dematerialised	1,77
Total	29,87
Nombre total des placements :	**108**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,49
Liquidités et équivalents	2,24
Autres	-0,72

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 219,19 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada Vie à Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,26	2,86	2,15	1,76	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,59	3,19	2,49	2,09	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 17 juin 2019
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Northcape Capital
Valeur totale du fonds : 118 563 262 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,49	12,01	597 158	3,83	11,79	859 802
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,10	12,22	535 920	3,43	12,03	700 254
Partenaire : option AFA [2]	2,39	12,60	32 781	2,72	12,40	37 905
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,99	12,84	66 090	2,32	12,65	62 788

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions des marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	8,10
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	7,50
Fomento Economico Mexicano S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Unit 1 Ser B Sh	5,97
Maruti Suzuki India Limited Shs	5,30
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	4,90
Dino Polska S.A. Dino Polska Sa	4,89
Tata Consultancy Services Ltd.Dematerialised	4,88
PT Bank Central Asia Tbk Shs	4,40
Grupo Aeroportuario del Pacifico S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg 10 Ser B Shs	3,90
COWAY Co., Ltd. Shs	3,83
Total	53,67
Nombre total des placements :	**35**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,56
Liquidités et équivalents	3,42
Autres	0,02

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 17 juin 2019 détiendrait 1 201,09 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,12 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions de marchés émergents Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada Vie à Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Concentré d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,49	3,10	2,39	1,99	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,83	3,43	2,72	2,32	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Concentré d'actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 6 523 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,33	9,94	657	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions de marchés émergents dans des sociétés durables ou dont les caractéristiques de durabilité s'améliorent, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'actions de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	8,93
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	5,31
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	2,90
PT Bank Central Asia Tbk Shs	2,86
FirstRand Ltd. Shs	2,77
Kotak Mahindra Bank Shs	2,50
NetEase, Inc. Usd Ord Shs	2,47
MercadoLibre Inc.	2,45
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,36
Delta Electronics Inc. Shs	2,36
Total	34,92
Nombre total des placements :	**60**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	100,17
Liquidités et équivalents	1,70
Autres	-1,87

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions des marchés émergents et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Durable d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,33	--	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	--	--	--	--	0,21	s.o.	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Durable d'actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondiales d'infrastructures

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 77 544 638 $
Taux de rotation du portefeuille : 90,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,92	18,54	278 486	3,25	17,92	689 655	3,58	17,04	84 778
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,47	19,83	241 561	2,80	19,11	773 969	3,24	18,14	60 341
Partenaire : option AFA [2]	1,83	11,71	27 790	2,16	11,50	39 670	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	12,01	9 055	1,70	11,79	55 604	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement les titres d'entreprises réparties à l'échelle mondiale, dont les activités sont liées aux infrastructures ou qui tirent profit indirectement de celles-ci.

Dix principaux placements	% de l'actif
Aena S.M.E., S.A. Aena S M E S A Ant Aena S A Acciones	5,95
Iberdrola S.A. Shs	3,80
Enel SpA Shs	3,70
NextEra Energy Inc.	3,35
Transurban Group Stapled Security	3,28
Cheniere Energy Inc. Com New	3,17
Enbridge Inc.	3,04
Getlink Ord Regroupt	2,41
Grupo Aeroportuario del Pacifico S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg 10 Ser B Shs	2,08
NiSource Inc.	2,03
Total	32,80
Nombre total des placements :	**146**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	92,87
Actions canadiennes	6,71
Liquidités et équivalents	0,40
Autres	0,02

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 441,54 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises mondiales dont les activités sont liées aux infrastructures, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondiales d'infrastructures

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,92	2,47	1,83	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,25	2,80	2,16	1,70	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,58	3,24	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Mondiales d'infrastructures

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Science et technologie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 399 986 600 $
Taux de rotation du portefeuille : 67,50 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,97	17,82	4 932 311	3,10	17,73	6 595 121	3,71	17,29	517 518
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,46	18,21	3 850 078	2,79	17,96	4 762 196	3,34	17,56	604 567
Partenaire : option AFA [2]	1,88	18,65	61 842	2,01	18,55	112 816	2,61	18,09	2 051
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,37	19,05	78 652	1,70	18,79	166 417	2,24	18,37	10 378

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie.

Dix principaux placements	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	7,92
Constellation Software Inc.	7,86
Microsoft Corp.	7,82
NVIDIA Corp.	7,38
Apple Inc.	7,14
Amazon.com Inc.	6,65
Roper Technologies Inc.	4,16
Synopsys, Inc.	3,48
ServiceNow Inc.	3,38
The Descartes Systems Group Inc.	2,82
Total	58,60
Nombre total des placements :	**29**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	83,87
Actions canadiennes	12,89
Autres	3,10
Liquidités et équivalents	0,14

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 04 novembre 2019 détiendrait 1 782,41 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 14,92 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Science et technologie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,97	2,46	1,88	1,37	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	2,79	2,01	1,70	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,71	3,34	2,61	2,24	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Science et technologie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Ressources mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 122 551 888 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,20 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	3,07	15,59	963 521	3,29	15,09	1 465 257	3,68	14,28	300 563
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC [1, 3]	2,62	14,44	692 119	2,78	14,03	1 767 584	3,17	13,25	335 882
Partenaire : option AFA [2]	1,98	14,63	14 922	2,20	14,45	70 173	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,53	15,01	15 526	1,69	14,81	50 906	2,07	14,19	7 761

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des sociétés mondiales qui sont actives dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles, par l'intermédiaire du fonds commun de placements Ressources mondiales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Shell PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Ord Sh	4,71
TotalEnergies SE Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,24
Advantage Energy Ltd.	3,48
Tourmaline Oil Corp.	3,46
ARC Resources Ltd.	2,83
Interfor Corporation	2,65
Vale S.A. Reçu de dépositaire américain Adr	2,47
Petroleo Brasileiro S.A. - Petrobras Reçu de dépositaire américain sponsorisé	2,46
BP PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé	2,43
Stelco Holdings Inc.	2,36
Total	31,09
Nombre total des placements :	**161**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	50,03
Actions étrangères	45,87
Liquidités et équivalents	2,52
Autres	1,32
Revenu fixe	0,27

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 290,80 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,59 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises actives dans les industries de ressources naturelles, et qui est prête à assumer un niveau de risque plus élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Ressources mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,07	2,62	1,98	1,53	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,29	2,78	2,20	1,69	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,68	3,17	--	2,07	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Ressources mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Aperçu du fonds – Constellation

Marché monétaire

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 704 023 380 $
Taux de rotation du portefeuille : 19,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,09	10,60	6 284	1,14	10,61	20 541	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2024-02-07	4,61
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 2024-03-08	3,98
Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024-11-01	3,13
Bank of Nova Scotia (The), 2024-03-28	3,13
City Of Montreal 02-29-2024	2,92
La Banque Toronto-Dominion note à taux variable, 2025-01-31	2,84
AIMCo Realty Investors LP, 2,27 %, 2024-06-26	2,76
Banque Royale du Canada, 2024-03-26	1,87
OMERS Realty Corporation, 2,86 %, 2024-02-23	1,85
Banque Royale du Canada, 2,35 %, 2024-07-02	1,85
Total	28,93
Nombre total des placements :	**102**

Répartition des placements	% de l'actif
Liquidités et équivalents	89,55
Autres	7,61
Revenu fixe	2,84

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 060,35 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé, pour ce fonds, à une partie des frais équivalant à 0,09 pour cent aux termes d'une police avec garantie de 75/75 et à 0,04 pour cent aux termes d'une police avec garantie de 75/100. Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,09	s.o.	s.o.
75 / 100	1,14	0,11	s.o.
100 / 100	--	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 388 798 149 $
Taux de rotation du portefeuille : 79,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,52	9,52	944 047	1,63	9,47	654 336	1,69	9,45	36 610

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	9,27
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	8,17
Gouv. du Canada, 2024-02-29	3,12
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,07
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,64
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,37
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,77
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	1,57
Province de l'Ontario, 1,55 %, 2029-11-01	1,34
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	1,15
Total	34,45
Nombre total des placements :	**1447**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	87,77
Liquidités et équivalents	10,01
Autres	2,21

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 951,51 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,25 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,52	s.o.	s.o.
75 / 100	1,63	0,11	s.o.
100 / 100	1,69	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 42 779 792 $
Taux de rotation du portefeuille : 17,48 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,55	9,67	519 341	1,66	9,63	737 631	1,71	9,61	18 208

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers émis par des gouvernements et des sociétés, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Canadien à revenu fixe de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	6,00
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	5,72
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	4,66
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,46
Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15	2,46
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	2,28
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	2,22
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	0,91
Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024-11-01	0,91
Billet du Trésor des États-Unis, 1,5 %, 2053-02-15	0,90
Total	29,52
Nombre total des placements :	**1366**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	85,91
Liquidités et équivalents	12,53
Autres	1,49
Actions canadiennes	0,06
Actions étrangères	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 967,41 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,83 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Obligations de base Plus Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada Vie à Fonds canadien à revenu fixe de base Plus Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,55	s.o.	s.o.
75 / 100	1,66	0,11	s.o.
100 / 100	1,71	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'obligations mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 99 $
Taux de rotation du portefeuille : --

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	--	--	--	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'obligations mondiales Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Italy, 4 %, 2030-11-15	4,93
HM Treasury, 3,25 %, 2033-01-31	3,72
Italy, 3,4 %, 2028-04-01	3,72
Billet du Trésor des États-Unis, 4,5 %, 2033-11-15	3,58
European Union, 1 %, 2032-07-06	3,16
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number CX-6135, 2,5 %, 2051-10-01	2,63
Direction Générale du Trésor, 3 %, 2054-05-25	2,28
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2028-09-30	2,21
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2028-11-30	2,12
Gouv. du Canada, 0,02 %, 2031-06-01	2,05
Total	30,41
Nombre total des placements :	**129**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	96,33
Autres	3,02
Liquidités et équivalents	0,65

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et une appréciation du capital, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Durable d'obligations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	--	s.o.	s.o.
75 / 100	--	0,11	s.o.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales de base Plus

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 12 104 322 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,90	9,71	219 798	2,07	9,65	151 602	2,24	9,59	11 088

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales de base Plus Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 0,25 %, 2029-07-15	4,75
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2032-01-15	4,21
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2031-01-15	3,89
Gouv. du Canada, 3,5 %, 2028-03-01	3,87
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	3,73
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	2,89
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	2,53
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	2,44
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2052-02-15	2,03
Germany, 2052-08-15	1,79
Total	32,12
Nombre total des placements :	**1027**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	86,52
Liquidités et équivalents	12,34
Autres	0,76
Actions canadiennes	0,26
Actions étrangères	0,12

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 971,36 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,73 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Obligations mondiales de base Plus Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada Vie à Fonds d'obligations mondiales de base Plus Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations mondiales de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,90	s.o.	s.o.
75 / 100	2,07	0,11	s.o.
100 / 100	2,24	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales multisectorielles

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Brandywine Global Investment Management, LLC
Valeur totale du fonds : 252 002 552 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,69 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,90	10,07	236 268	2,06	10,00	284 114	2,23	9,94	6 043

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Obligations mondiales multisectorielles Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis note à taux variable, 2025-01-31	21,14
HM Treasury, 3,75 %, 2053-10-22	5,77
Mexico, 8 %, 2053-07-31	4,47
Ministerio De Hacienda Y Credito Publico, 7 %, 2031-03-26	3,79
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 1,9 %, 2052-10-31	2,99
Petroleos Mexicanos, 5,35 %, 2028-02-12	2,35
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	2,25
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8245, 4,5 %, 2052-09-01	1,47
New Fortress Energy Inc., 6,75 %, 2025-09-15	1,44
Freddie Mac F/R 01-25-2034 [144A]	1,10
Total	46,77
Nombre total des placements :	**124**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	87,30
Liquidités et équivalents	10,24
Autres	2,46

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 006,88 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,17 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Obligations mondiales multisectorielles Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada Vie à Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Obligations mondiales multisectorielles

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,90	s.o.	s.o.
75 / 100	2,06	0,11	s.o.
100 / 100	2,23	0,11	0,05

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 162 615 235 $
Taux de rotation du portefeuille : 86,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,66	12,92	422 553	1,99	12,75	328 878	2,32	12,58	30 573

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,65
La Banque Toronto-Dominion Com New	6,60
Banque de Montréal	4,89
Canadian Natural Resources Ltd.	4,03
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,70
Shopify Inc. Cl A	3,05
Constellation Software Inc.	3,04
Chemin de fer Canadien Limitée	3,01
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,56
Brookfield Corporation VtgCl A	2,54
Total	41,07
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	93,00
Actions étrangères	6,04
Autres	0,62
Liquidités et équivalents	0,34

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 291,54 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,67 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions canadiennes Parcours ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,66	s.o.	s.o.
75 / 100	1,99	0,16	s.o.
100 / 100	2,32	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions fondamentales canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.
Valeur totale du fonds : 53 750 076 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,67	12,12	571 937	2,00	11,96	545 881	2,33	11,80	11 111

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions fondamentales canadiennes Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,66
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,82
Shopify Inc. Cl A	4,37
Canadian Natural Resources Ltd.	3,50
Banque de Montréal	3,48
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,24
Constellation Software Inc.	3,21
Chemin de fer Canadien Limitée	2,51
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,33
Enbridge Inc.	2,19
Total	36,31
Nombre total des placements :	**100**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	96,27
Actions étrangères	2,29
Liquidités et équivalents	1,19
Autres	0,24

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 211,88 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,97 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 10 mai 2024, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes et avant le 23 octobre 2023, ce fonds s'appelait le Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours. En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours à Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie puis, le 27 novembre 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions canadiennes Canada Vie à Fonds d'actions fondamentales canadiennes Canada Vie et Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée en assume les responsabilités de gestion de portefeuille. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions fondamentales canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,67	s.o.	s.o.
75 / 100	2,00	0,16	s.o.
100 / 100	2,33	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américain

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC
Valeur totale du fonds : 24 717 601 $
Taux de rotation du portefeuille : 103,57 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,81	14,40	122 909	2,19	14,18	86 523	2,46	14,02	8 207

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur des États-Unis Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	3,58
Exxon Mobil Corp.	3,15
PulteGroup Inc.	2,95
Bank of America Corp.	2,64
Walmart Inc.	2,51
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	2,34
Oracle Corp.	2,32
Qualcomm Inc.	2,28
Citigroup Inc. Com New	2,18
McKesson Corp.	2,17
Total	26,10
Nombre total des placements :	**70**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,18
Liquidités et équivalents	1,66
Autres	0,16

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 439,87 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 9,63 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Concentré d'actions américaines Parcours ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Valeur américain

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,81	s.o.	s.o.
75 / 100	2,19	0,16	s.o.
100 / 100	2,46	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions américaines

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Aristotle Capital Management
Valeur totale du fonds : 48 196 011 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,12 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,83	13,74	142 013	2,22	13,53	153 572	2,50	13,38	2 810

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	4,36
Adobe Inc.	3,56
Parker-Hannifin Corp.	3,55
Lennar Corp. Cl A	3,47
Martin Marietta Materials Inc.	3,19
ANSYS, Inc.	3,02
Microchip Technology Inc.	2,96
Ameriprise Financial Inc.	2,94
Corteva Inc.	2,74
Capital One Financial Corp.	2,64
Total	32,42
Nombre total des placements :	**43**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,54
Liquidités et équivalents	2,36
Autres	0,10

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 373,79 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 8,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Concentré d'actions américaines Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie à Fonds concentré d'actions américaines Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Concentré d'actions américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,83	s.o.	s.o.
75 / 100	2,22	0,16	s.o.
100 / 100	2,50	0,16	0,21

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines ESG

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 70 395 $
Taux de rotation du portefeuille : 2,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	--	--	--	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines sélectionnées au moyen d'une approche d'investissement responsable, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions américaines ESG Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	7,33
Apple Inc.	6,98
Amazon.com Inc.	3,82
NVIDIA Corp.	3,26
Alphabet Inc. Cl A	2,09
Meta Platforms Inc. Cl A	1,95
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,71
UnitedHealth Group Inc.	1,60
Tesla Inc.	1,57
Visa Inc. Com Cl A	1,52
Total	31,83
Nombre total des placements :	**272**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,26
Autres	1,41
Actions canadiennes	0,10
Liquidités et équivalents	-0,77

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions américaines et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines ESG

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	--	s.o.	s.o.
75 / 100	--	0,16	s.o.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance toutes capitalisations américaines

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 28 octobre 2024
Date de création du fonds : 22 août 2001
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC
Valeur totale du fonds : 900 764 581 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,75 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,80	--	--	2,19	--	--	2,46	--	--

Comme la série du *programme Constellation* existe depuis moins d'un an, tous les RFG indiqués sont des estimations. Le RFG réel de 2024 sera disponible à la fin d'avril 2025. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, veuillez vous reporter à la rubrique *Frais permanents* ci-dessous.

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions américaines, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Microsoft Corp.	9,97
Apple Inc.	9,58
Amazon.com Inc.	6,75
NVIDIA Corp.	5,29
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	4,67
Broadcom Inc.	3,26
Meta Platforms Inc. Cl A	2,56
Mastercard Inc. Cl A	2,47
Eli Lilly & Co.	2,39
UnitedHealth Group Inc.	2,35
Total	49,28
Nombre total des placements :	**63**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,29
Actions canadiennes	3,64
Liquidités et équivalents	1,08

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement indiqué ci-dessous correspond au fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75. Le RFG de la série Constellation 75/75 est moins élevé que celui de la série standard 75/75, car vous payez les frais de services-conseils et de gestion séparément. Pour la série standard 75/75, ces frais sont inclus dans le RFG. Cela signifie qu'on s'attend à ce que les rendements pour la série Constellation 75/75 soient plus élevés que ce qui est indiqué ci-dessous. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans le fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75 31 décembre 2013 détiendrait 3 681,32 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 13,92 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

Faible | Faible à modéré | Modéré | Modéré à élevé | Élevé

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Depuis septembre 2014, Putnam Investments Canada ULC assume la responsabilité de la gestion du portefeuille en tant que sous-conseiller pour le compte de Placements Mackenzie et est maintenant le gestionnaire du fonds. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent.

Croissance toutes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,80	s.o.	s.o.
75 / 100	2,19	0,16	s.o.
100 / 100	2,46	0,16	0,21

Comme la série du *programme Constellation* existe depuis moins d'un an, tous les RFG indiqués sont des estimations. Le RFG réel de 2024 sera disponible à la fin d'avril 2025.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 24 octobre 2023
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 13 588 525 $
Taux de rotation du portefeuille : 36,03 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements	% de l'actif
ASML Holding N.V.	3,19
Shell PLC Ord Sh	3,07
Nestle S.A.Nom	2,91
BHP Group Ltd. Shs	2,36
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd. Shs	2,33
Novo Nordisk AS	2,19
AstraZeneca PLC Shs	2,09
Allianz SE Namen -Akt Vinkuliert	1,99
Roche Holding AG Dividend Right Cert	1,92
L'Air Liquide S.A. Shs	1,92
Total	23,95
Nombre total des placements :	**74**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,09
Liquidités et équivalents	2,67
Autres	0,24

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 4 dernières années. Le rendement indiqué ci-dessous correspond au fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75. Le RFG de la série Constellation 75/75 est moins élevé que celui de la série standard 75/75, car vous payez les frais de services-conseils et de gestion séparément. Pour la série standard 75/75, ces frais sont inclus dans le RFG. Cela signifie qu'on s'attend à ce que les rendements pour la série Constellation 75/75 soient plus élevés que ce qui est indiqué ci-dessous. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans le fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75 04 novembre 2019 détiendrait 1 099,10 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,30 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds de la série standard d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	--	s.o.	s.o.
75 / 100	--	0,21	s.o.
100 / 100	--	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur internationale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 108 301 736 $
Taux de rotation du portefeuille : 6,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,89	10,35	366 732	2,28	10,19	282 902	2,61	10,06	26 486

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Valeur internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
DCC PLC	6,18
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	5,37
Ryanair Holdings PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé New	5,23
Alcon Inc. Reçu de dépositaire américain Act Nom	4,83
EssilorLuxottica Shs	4,65
Ferguson PLC Ord Gbp0.10	3,98
Deutsche Boerse AG Namen -Akt	3,85
Novartis AG Namen -Akt	3,63
CRH PLC Shs	3,62
Sanofi Shs	3,61
Total	44,95
Nombre total des placements :	**36**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	97,08
Liquidités et équivalents	2,81
Autres	0,11

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 035,16 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,88 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions internationales Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'actions internationales Parcours Canada Vie à Fonds de valeur internationale Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Valeur internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,89	s.o.	s.o.
75 / 100	2,28	0,21	s.o.
100 / 100	2,61	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions internationales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : C WorldWide Asset Management

Valeur totale du fonds : 78 863 267 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,89	13,08	373 134	2,28	12,88	370 745	2,61	12,72	7 143

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions internationales Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	6,78
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	5,76
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	5,73
Ferguson PLC Ord Gbp0.10	5,44
Linde PLC Shs	4,47
Siemens AG Namen -Akt	4,44
HOYA Corp. Shs	3,95
Nestle S.A.Nom	3,89
Sony Group Corp. Shs	3,74
L'Oreal S.A. Shs	3,72
Total	47,92
Nombre total des placements :	**28**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,53
Liquidités et équivalents	1,31
Autres	0,16

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 308,41 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 7,02 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Concentré d'actions internationales Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada Vie à Fonds concentré d'actions internationales Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Concentré d'actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,89	s.o.	s.o.
75 / 100	2,28	0,21	s.o.
100 / 100	2,61	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 18 095 952 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	2,55	11,10	202 510	2,88	10,96	155 416	3,21	10,81	11 656

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Shs	6,85
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,87
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	4,07
Petroleo Brasileiro S.A. - Petrobras Preferred Shares	2,53
Kia Corp. Shs	2,09
Grupo Financiero Banorte, S.A.B. de C.V.-O -	2,05
BYD Company Limited-H -	1,99
Banco BTG Pactual S.A. Units Units Representing 1 Common Share And 2 Preferred A	1,86
MediaTek Inc. Shs	1,80
Indian Oil Corp. Ltd.Dematerialised	1,77
Total	29,87
Nombre total des placements :	**108**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	98,49
Liquidités et équivalents	2,24
Autres	-0,72

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 109,96 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,67 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada Vie à Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions à grande capitalisation de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	2,55	s.o.	s.o.
75 / 100	2,88	0,21	s.o.
100 / 100	3,21	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Concentré d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 17 juin 2019
Gestionnaire : Northcape Capital
Valeur totale du fonds : 118 563 262 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	2,56	11,91	261 401	2,89	11,76	247 566	3,23	11,61	7 868

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Concentré d'actions des marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	8,10
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	7,50
Fomento Economico Mexicano S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Unit 1 Ser B Sh	5,97
Maruti Suzuki India Limited Shs	5,30
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	4,90
Dino Polska S.A. Dino Polska Sa	4,89
Tata Consultancy Services Ltd.Dematerialised	4,88
PT Bank Central Asia Tbk Shs	4,40
Grupo Aeroportuario del Pacifico S.A.B. de C.V. Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg 10 Ser B Shs	3,90
COWAY Co., Ltd. Shs	3,83
Total	53,67
Nombre total des placements :	**35**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,56
Liquidités et équivalents	3,42
Autres	0,02

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 191,26 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,51 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 1 année au cours de laquelle la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Actions de marchés émergents Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada Vie à Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Concentré d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	2,56	s.o.	s.o.
75 / 100	2,89	0,21	s.o.
100 / 100	3,23	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Durable d'actions de marchés émergents

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 23 octobre 2023
Date de création du fonds : 23 octobre 2023
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 6 523 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	--	--	--	--	--	--

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions de marchés émergents dans des sociétés durables ou dont les caractéristiques de durabilité s'améliorent, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Durable d'actions de marchés émergents Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	8,93
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	5,31
HDFC Bank Ltd. Reçu de dépositaire américain Adr Repstg 3 Shs	2,90
PT Bank Central Asia Tbk Shs	2,86
FirstRand Ltd. Shs	2,77
Kotak Mahindra Bank Shs	2,50
NetEase, Inc. Usd Ord Shs	2,47
MercadoLibre Inc.	2,45
HDFC Bank Ltd. Eq New Fv Re 1	2,36
Delta Electronics Inc. Shs	2,36
Total	34,92
Nombre total des placements :	**60**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	100,17
Liquidités et équivalents	1,70
Autres	-1,87

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Ce fonds a été lancé en 23 octobre 2023. Les données sur le rendement ne peuvent pas être publiées avant qu'un fonds ait été offert pendant un an.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un fonds qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche le potentiel de croissance à long terme des actions des marchés émergents et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent augmenter et diminuer sur une courte période, ainsi que les taux de change entre les devises ont une incidence sur sa valeur.

Durable d'actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	--	s.o.	s.o.
75 / 100	--	0,21	s.o.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial tactique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 13 janvier 2020
Date de création du fonds : 13 janvier 2020
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 23 789 765 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,01 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Programme Constellation : option AFA[1]	1,93	11,81	596 698	2,32	11,63	525 420	2,59	11,50	25 244

Pour la série du programme Constellation, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, REER, CELI et FERR : 25 000 $ pour l'ensemble des polices de fonds distincts applicables de la Canada Vie

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions de partout dans le monde, tout en assurant la protection du capital au moyen de stratégies offrant une position défensive en période de tensions sur les marchés, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial tactique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Apple Inc.	5,05
Microsoft Corp.	5,02
Amazon.com Inc.	2,48
NVIDIA Corp.	2,20
Alphabet Inc. Cl A	1,48
Meta Platforms Inc. Cl A	1,41
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	1,26
Tesla Inc.	1,23
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	1,16
JPMorgan Chase & Co.	0,88
Total	22,17
Nombre total des placements :	**4506**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,37
Actions canadiennes	3,27
Liquidités et équivalents	0,42

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 3 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série Constellation. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de la série du programme Constellation n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option AFA série du programme Constellation et ayant opté pour la police avec garantie de 75/75 le 13 janvier 2020 détiendrait 1 181,23 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel de l'option AFA série du programme Constellation d'une police avec garantie de 75/75 au cours des 3 dernières années. Au cours des 3 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 23er octobre, 2023, ce fonds était nommé « Mondial tactique Parcours ». En juillet 2023, le nom du fonds sous-jacent est passé de Fonds mondial tactique Parcours Canada Vie à Fonds mondial tactique Canada Vie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Mondial tactique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Série du programme Constellation (option AFA)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série du programme Constellation, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série du programme Constellation : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**	**Frais supplémentaires**	
75 / 75	1,93	s.o.	s.o.
75 / 100	2,32	0,21	s.o.
100 / 100	2,59	0,21	0,27

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Consultez **canadavie.com**

Numéro de téléphone sans frais : **1 888 252-1847**

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0618 – 10/24